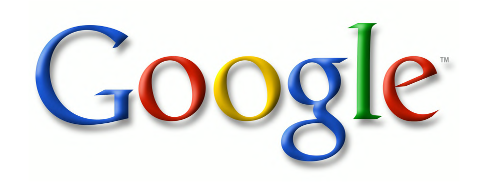
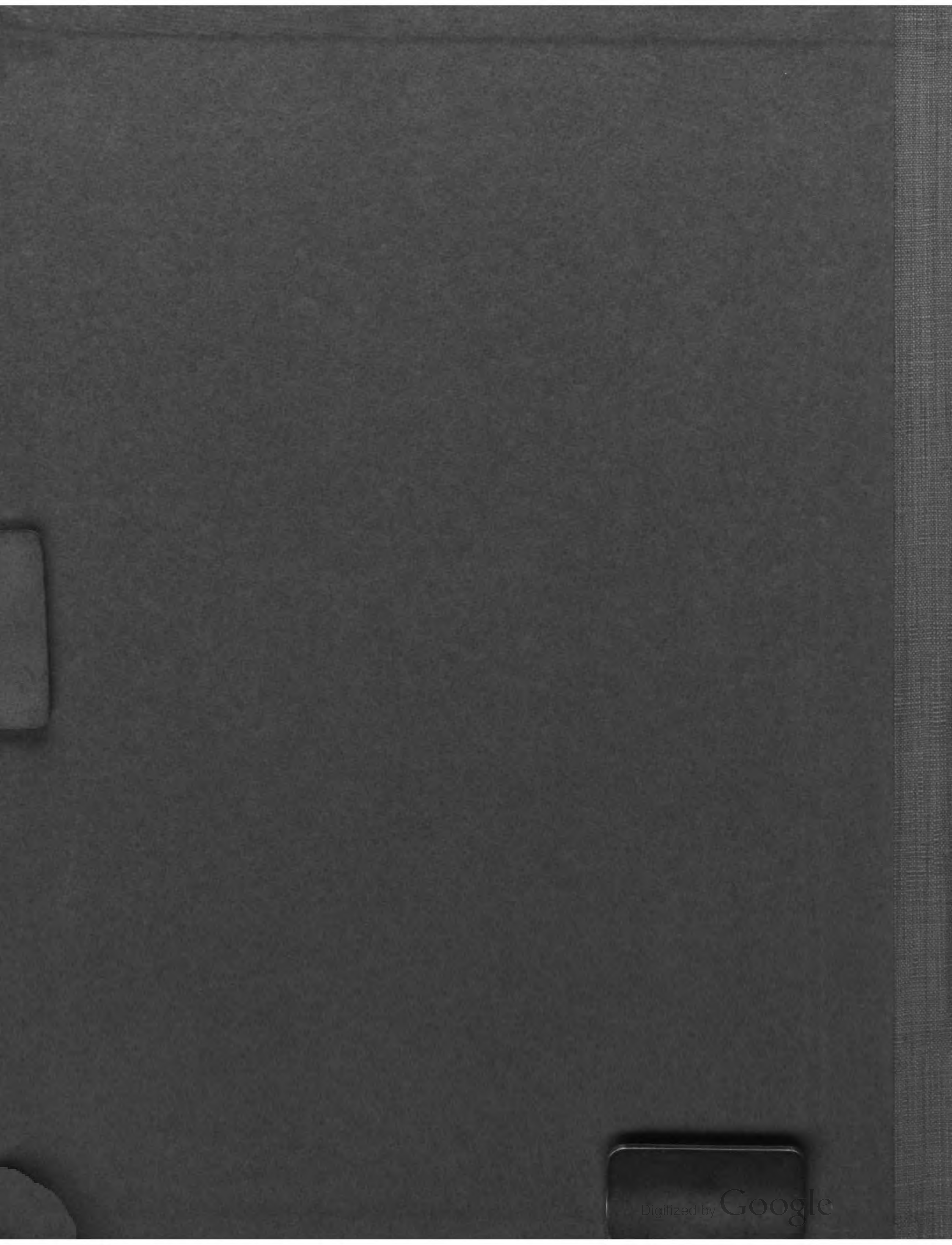





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00909762 1



DU COSTUME

MILITAIRE

DES FRANÇAIS

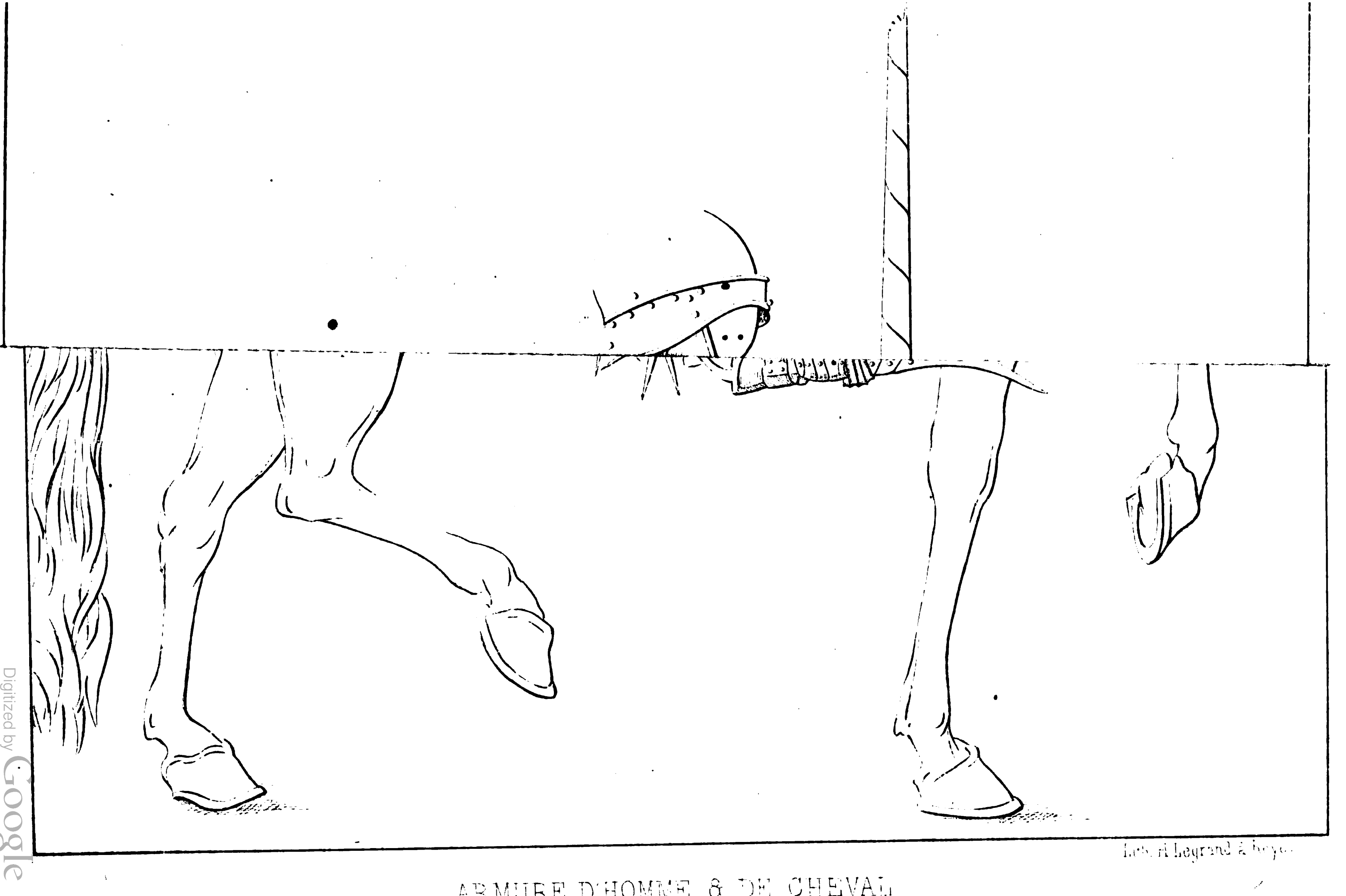
PÉRONNE — TYP. ET LITH. DE J. QUENTIN.

RENÉ DE BELLEVAL

DU COSTUME MILITAIRE DES FRANÇAIS EN 1446

PARIS
AUG. AUBRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DAUPHINE, 16

M DCCC LXVI



ARMURE D'HOMME & DE CHEVAL
en usage en France sous le règne de Charles VII
(Musée d'Artillerie, G, 1.



INTRODUCTION

L'HISTOIRE *des XIVe et XVe ſiècles, des luttes de la France et de l'Angleterre, a déjà trouvé beaucoup d'hiſtoriens. La funèbre période de nos annales, connue ſous le nom de Guerre de Cent ans, a enfanté bien des volumes deſtinés à retracer ſa politique et ſes faits de guerre : nous n'en connaiſſons aucun qui ait été ſpécialement conſacré aux mœurs, aux uſages de nos pères à cette époque. S'il eſt vrai qu'il y ait là une lacune, nous n'oſons certes pas eſpérer la combler par la publication des quelques pages qui ſuivent; mais du moins pourra-t-elle être une pierre de plus pour fermer la brèche que nous ſignalons dans notre hiſtoire. Il ne ſuffit pas de raconter avec un juſte orgueil les proueſſes et les beaux coups de lance des héroïques compagnons de Dunois, de Jeanne d'Arc, de Richemont, de la vaillante nobleſſe de Charles VI et de Charles VII; n'eſt-il pas intéreſſant de connaître, par le récit d'un contemporain, le détail des armes dont ils faiſaient un ſi noble uſage? La nouveauté du ſujet nous a tenté, et nous*

nous estimerions heureux si notre exemple entraînait quelques érudits dans une voie peu fréquentée jusqu'ici qui leur offrirait le double attrait de l'intérêt et de l'imprévu.

Le très-court manuscrit qui fait l'objet de notre travail est, non-seulement inédit, mais entièrement inconnu. Il nous a été impossible de retrouver le texte original, et nos recherches n'ont abouti qu'à la découverte de deux copies sur papier, exécutées toutes deux vers 1460, et parfaitement identiques : l'une est en notre possession, l'autre appartient à la Bibliothèque impériale où elle est conservée dans le Fonds français, n° 1997. Cette copie, de format in-8°, comme la nôtre, est réunie en un seul volume avec un Traité des tournois, d'Antoine de La Salle, avec la Journée d'honneur et de prouesse, poëme du même écrivain, et avec un Traité de « l'ordonnance et manière des Chevaliers errans » par Merlin de Cordebeuf. Tel est l'unique motif qui porte le Catalogue de la Bibliothèque impériale à lui assigner pour auteur Antoine de La Salle. Il n'y avait aucune certitude, aucune preuve de ce fait; il n'y aurait tout au plus qu'une simple présomption, et cette présomption doit disparaître devant un fait à notre sens concluant et sans réplique : les trois manuscrits qui accompagnent ce petit Traité du Costume militaire sont signés, tandis que lui seul ne l'est pas, et notre exemplaire ne l'est pas davantage. Dans quel but le copiste aurait-il, sur deux copies différentes, omis le

nom de l'auteur qu'il a ſoin de reſtituer ſur les autres traités écrits par lui pour en compoſer un volume deſtiné ſans doute à récréer les loiſirs d'un homme de guerre ou d'un grand seigneur? car, tous ſont de la même main, ſur le même papier, avec les titres de chapitre et les lettres initiales à l'encre rouge. Il eſt poſſible que ce traité ſoit d'Antoine de La Salle, mais rien ne le prouve, et dans le ſilence du copiſte nous croyons que l'on trouvera plutôt la preuve du contraire. Ce n'eſt donc pas faire tort à Antoine de La Salle, déjà bien aſſez riche par lui-même et que quelques écrivains compétents regardent comme l'un des premiers proſateurs de ſon temps, que de lui retirer la paternité de cette courte étude, mais ſans ſavoir à qui la reſtituer. Ce travail reſtera donc forcément l'œuvre d'un inconnu, d'un homme de guerre ſans doute, car il ne devait appartenir qu'à un homme portant ou ayant porté le harnois d'en ſi bien et ſi minutieuſement décrire les moindres détails et l'uſage.

Le premier projet de l'auteur avait été de donner une deſcription complète du coſtume tant militaire que civil de ſes contemporains. Mais, ſoit qu'il eut craint « d'ennuyer de parolles, » ſoit pour tout autre motif, il retrancha de ſon programme la deſcription du coſtume civil et la remplaça, dans le manuſcrit original, par une miniature repréſentant les vêtements « que en lan Mil IIII^{c} XLVI, XLVII, XLVIII portoient tant gentilzhomes que gentilzfemes, en teſte et ſur leurs

corps. Si la miniature nous manque, il nous reſte au moins une date certaine pour fixer l'époque à laquelle l'auteur a écrit ſon traité, cette date, c'eſt 1448.

Le ſtyle de notre manuſcrit eſt concis et ſes deſcriptions préciſes, mais laconiques. Nous avons jugé à propos de les compléter par des notes étendues, des diſſertations, pour ainſi dire, appuyées par des exemples puiſés aux meilleures ſources et dans les plus importantes collections d'armes publiques et particulières. Le public, notre juge, dira ſi nous avons bien fait.

Icy après senfuit la façon comment les gens de guerre du royaulme de France, tant à pié comme à cheval, sont habillez en la manière et usance de le guerroier quilz font contre leurs ennemis.

Item aussi la faczon coment oudit royaulme tant hommes que femmes se habillent en vestemens aujourdhuy; desquelx habillemens passeray légièrement à les desclairer, pour ce que plus souvent que autres generacions rechangent voulentiers faczon de vesture; aussi après metray la manière de leurs dancez qui aujourdhuy court oudit royaulme de France, de leurs festoiemens, et aussi comment et en quelz harnoys ilz joustent.

Et premièrement, lesdiz homes darmes sont armez voulentiers, quant ilz vont en la guerre, de tout harnois blanc [1] : c'est assavoir curasse close, avant-braz, grans gardebraz, harnois de jambes, gantelez, salade à visière [2] et une petite bavière qui ne couvre que le menton [3].

Item, les aucuns portent différance en harnois de braz, de teste et de jambes; premièrement la différance du harnoys de teste, cest assavoir de biquoques et de

chappeaulx de Montaulban. Et premièrement, les biquoques[4] font de faczon à que fur la tefte, en telle forme et manière come ancienement les bacinez à camail fouloient eftre, et d'autre part vers les aureilles viennent joindre aval, en telle forme et faczon comme fouloient faire les berniers.

Item, et les chappeaulx de Montaulban[5] font rons en tefte à une crefte ou meilleu qui vait tout du long, de la haulteur de deux doiz, et tout autour y a ung avantal de quatre ou cinq doiz de large en forme et manière dun chapeau.

Item, et la tierce armeure et la plus comune et la meilleure à mon femblant eft l'armeure de tefte qui fe appelle fallades, car elles couvrent tout la plus part du coul derrière et toute la temple, loreille et la plus part de la joue, et davant couvre le fronc jufques au fourciz. En laquelle fallade y a une vifière petite, laquelle vifière quant elle eft abeffée recouvre les yeulx, le nés et la bouche; ainfi ne refte à couvrir que le menton et la gorge, et vient batre de lames jufques quatre ou cinq doiz fur la pièce de ladicte cuiraffe bien gentement et à poinct[6].

Item, quant à avant braz, il y en a de deux faczons come devant eft dit; ceft affavoir : les ungs et les plus comuns qui fe font à Milan[7], qui fe tiennent de pièces enfemble depuis la jointure de la main jufques à quatre ou à fix doiz près la jointure de lefpaulle hault. Et fi vous me demandez de quantes pièces ilz font faiz, je vous refpons quil n'eft ja befoing que je le déclaire plus particulièrement, car tout le monde le fcet, et eft fi en ufaige que ce ne feroit à moy que perdre parolles et

temps[8] : ſi non en tant que oudit avant-braz ſéneſtre y a une garde dun pié en ront, façonnée preſque en la faczon dun cueur, c'eſt aſſavoir la pointe couvrant le code et faicte en arreſte, et l'autre partie contraire eſt ployée ou meilleu, laquelle ployeure couvre le plet du braz[9]. Et quant le braz eſt ployé, ladicte garde couvre depuis le gantellet, ou à peu près, juſques au bort du garde-braz.

Item, et l'avant-braz du braz droit eſt pareillement fait de pièces et couvre auſſi hault le braz droit, come le ſéneſtre avant braz fait le braz ſéneſtre : mais la garde en eſt la moictié plus petite que l'autre, ne n'eſt pas faitte en ceſte faczon du coſté du coude come chaſcun ſcet, et oultre plus eſt depuis la ployeure du garde-braz contremont double, laquelle choſe fut ordonnée pour le rencontre de la lance.

Item, lautre faczon davant-braz ſont leſquelx ſont faiz de trois pièces, ceſt aſſavoir une pièce qui couvre depuis la ployeure de la main juſques à trois doiz près la ployeure du braz; et depuis la ployeure du braz y en a une autre qui vient juſques à hault de la joincture de leſpaulle, à quatre doiz près. Pardeſſus leſquelles deux pièces y en a une autre qui couvre le code et la ployeure du braz et partie des autres deux pièces auſſi, leſquelles trois pièces ſont pareilles tant au braz droit que au ſéneſtre; et ſe atachent avecques eguilletes[10].

Item, quant au harnoys de jambes, l'une des faczons eſt clox davant et derrière par le bas, ainſi que on le faict à Millan, et à grandes gardes au genouil, et ung pou de mailles ſur le cou du pié; et l'autre faczon du

harnoys de jambes eſt tout pareil à l'autre cy deſſus déclairé, ſi non en tant que par la jambe bas s'en fault trois doiz que ne ſoit cloz, et ont les gardes plus petites endroit le genoil [11].

Item, les archiers portent harnoys de jambes [12], sallades comme deſſus eſt dict [13], gros jacques doublés de grant foyſon de toylles [14] ou brigandines [15], arc ou poing et la trouſſe au couſté [16] : et ny uſe len point ſi communuement darbaleſtres comme ès autres lieux, excepté pour garder les places [17].

Item, y uſe len encores dune autre manière de gens armez ſeulement de haubergeons [18], ſallade, gantellez et harnoys de jambe; leſquelx portent vouluntiers en leur main une faczon de dardres qui ont le fer large, que len appelle langue de bœuf [19], et les appelle len couſtilleux [20].

Item, quant à faczon de dagues et d'eſpeez, tant de hommes darmes, de couſtilleux, et d'archiers, ſont ainſi que après ſenſuivent : premièrement, leſdiz hommes d'armes les portent courtes et peſantes, et ſont d'eſtoc et de taille [21], et les dagues longues [22]; item, leſdiz couſtilleux portent voluntiers fueilles de Catheloigne ung pou longuetes et eſtroites [23], et ſont ung bien pou roides, et dagues pareilles; item, les archiers les portent longues, tranchans come raſouers, et ſont à deux mains [24], et ont dagues plus longues que les hommes d'armes ne les couſtilleux, et tranchent auſſi comme raſouers [25]; et portent arcs d'if [26] et flèches de quatre palmes ou quatre palmes et demy de long et plus, et les fers à deux tranchans en forme de barbeleure [27].

Item, en leur faczon de guerroier ont trois chofes bien efpécialles et de grant recomandacion pour toutes gens ufans ou voulans ufer la guerre et exerciter leurs corps en armes : dont la première fi eft que lefdiz François font de corps prompts entrepreneurs et affaillans leurs enemis fans bargigner ne marchander; l'autre fi eft que en affaulx font afpres combateurs et durs aux horions; l'autre fi eft qu'il n'y a nul deulx ou vroiement la plus part qui naye bien couraige de valoir à combatre corps à corps aultruy de quelque nacion qu'il foit[28]; et font volentiers gentement armez et plus apparaument et netement que autres nacions que foit. Mais pluft à Dieu quilz fuffent auffi obeiffans à leurs chiefz et capitaines comme de leurs corps font vaillans et habandonniez au péril de la fortune; car, plus fouvent leur proueffe fortiroit à fruit de victoire par la règle et moderacion de la raifonnable conduitte, et le labour de la peine de leur corps ne feroit pas fi fouvent en vain perdu; car je ofe bien dire et maintenir que tenir ordre et eftre obeiffant à fon cappitaine doit eftre repputé pour plus grant vaillance que monftrer la prouefle de fon corps déforddonnément oultre tout le comandement et ordonnance. Et à ce propos, trouverez en Titus Livius que les Romains faifoient plus afpre juftice des tranfgreffeurs leurs comandemens et ordonances par ardeur et vaillance de leurs corps, que des laches récréans et couars, et l'excécucion de Turcart contre fon filz vaille ycy pour exemple[29].

Item, après quant au fait des veftemens, tant des homes que des femes, pour non ufer de prolixité et non ennuyer de parolles, n'en décleray autre pour le présent, finon que en l'an MIL IIII[c] XLVI,XLVII, XLVIII,

portoient tant gentilzhomes que gentilzfemes, en tefte et fur leurs corps, la propre forme et faczon en telle manière comme cy davant eft paint. Si me en tays atant, car par la painture le pourrez auffi bien comprendre, comme fi je le bailloye par efcript [30].

Mais quant à la faczon de leur harnoys de joufte, fuis content de le vous déclairer plus largement, affin que pour lavenir ceulx qui voudront joufter y preignent exemple, foit de y adjoufter ou de y ofter, comme mieulx verront et congnoifteront y eftre néceffaire.

Et tout premièrement vueil commancer au harnoys de tefte, ceft affavoir au heaume, lequel eft fait en cefte faczon, comme cy après me orrez déclairer; et premièrement lefdiz heaumes font, fur le fommet de la tefte jufques à la veue, fors et efpes [31] et ung pou fur le rondelet, par faczon que la tefte ne touche point encontre, ainçois y peut avoir efpace de troiz doiz entre deux [32].

Item, de deffobz de la veue du heaume [33], qui arme par davant tout le vifaige depuis les deux aureilles jufques à la poitrine et endroit les yeulx qui s'appelle la veue, avance et boute avant troiz bons doiz ou plus que n'eft le bort de deffus [34]; entre lequel bort de deffus et celuy de deffobz ny a bonnement defpace que ung bon doy et demy pour y povoir veoir, et n'eft ladicte veue, tant dun coufté que dautre, fendue que environ dun efpan de long, mais voulentiers vers le coufté féneftre eft ladicte veue plus cloufe et le bort plus en bouty dehors que n'eft de lautre cofté droict [35].

Item, et ledit deffobz ladicte veue marche voluntiers

ſur la pièce de deſſus la teſte deux bons doiz, tant dun couſté que dautre de la veue, et cloué de fors clox qui ont les uns la teſte enbotie, et les autres ont la teſte du clou limée affin que le rochet ny prengne [36].

Item, la pièce deſſuſditte qui arme le viſaige eſt voluntiers large et deſtendant preſque dune venue juſques à la gorge, ou plus bas, affin quelle ne ſoit pas ſi près des viſaiges quant les cops de lance y prennent. Ainçois qui le veult faire à point fault quil y ait quatre doiz deſpace du moins entre deux [37]. Et à ceſte dicte pièce, du coſté droict de la lance, endroit la joue, deux ou trois petites veues qui viennent du long depuis le hault de la joue juſques au collet du pourpoint, affin que l'en nait schault dedens le heaulme, et auſſi affin que on puiſſe mieulx ouir ou veoir celuy qui le ſert de la lance [38].

Item, l'autre pièce dudit heaume arme depuis les aureilles par darrière le long du coul juſques trois doiz ſur les eſpaulles par bas, et par hault, auſſi juſques à trois doiz ſur la nuque du coul. Et vient faczonnée une arreſte aval qui vient en eſtroiſſiſſant ſur le collet du pourpoint, et ſe relargiſt ſur les eſpaulles en deux; laquelle pièce deſſuſdicte neſt jamais faicte forte ne eſpeſſe, ainçois la plus legière que on la peult faire eſt la meilleure [39]; et pour concluſion faire ces trois pièces deſſuſdictes ſont le heaulme entier [40].

Item, les eſcuz à quoy on jouſte en France ſont faiz de bois premièrement dun doy eſpès, et nervez tant dedans que dehors dun doy eſpès ou moins; et ſur ladicte nerveure par dehors eſt couvert de petites pièces larges

et carrées du grant dun point deſchiquier de tablier, qui ſont faictes dos le plus dur que len peut trouver, et le plus comunément ſont faictes de cornes de ſerf endroit la couronne, de lendroit proprement de quoy len fait les noiz aux arbaleſtres [41].

Item, ledit eſcu, depuis deux doiz de deſſobz la veue du couſté féneſtre juſques demy pié plus bas que le code, et de largeur du moins trois eſpans ou trois eſpans et demy, et eſt fait carré par deſſus, excepté que, depuis la moyctié de la largeur de leſcu au hault, il eſt voluntiers eſchancré de trois doiz de bas, et ledit eſcu ront par deſſobz et enfoncé ou meilleu de trois ou quatre doiz, laquelle enfonceure luy donne façon dune petite veſture qui ſert à eſtre plus aiſé à conduire de la main le cheval [42].

Item, et fait len voulentiers deux partuis de leſcu pour atacher la treſſe à quoy il eſt pendu au coul à ung demy pié et troiz doiz depuis le plus hault dudit eſcu en avan, et autant pareillement du long et de la largeur vers la partie féneſtre, laquelle proporcion ainſi meſurée, à mon advis, quant ledit eſcu na point plus de long ne de large que cy deſſus eſt dit, eſt à point et bien proporcionnée, ſauf et reſervé en tout et par tout la correction de ceulx qui y vouldront dire pour le mieulx [43].

Item, quant à larmeure du corps, il y en a de deux faczons; ceſt aſſavoir : la premiere comme curaſſe à armer ſaufve que le voulant eſt clox et arreſté à la pièce, par faczon que le voulant ne peut aller ne jouer hault ne bas [44].

Item, lautre faczon eſt de brigandines ou aultrement

dit curraffines, couvertez et clouées par pièces petittes depuis la poitrine en a bas, ne ny a aultre différance de celle cy aux brigandines que on porte en la guerre, finon que tout ce que contient la poitrine jufques aux faulx éft dune feulle pièce et fe lace du cofté de la main droite ou par darrière du long de lefchine[45]. Item, larreft eft efpès, grox et matériel au plaifir de celui qui le fait faire[46].

Item, oudit harnoys de corps y a principallement deux boucles doubles, ou une boucle double et ung aneau limé, ou meilleu de la poitrine, plus hault quatre doiz que le faulx du corps, et lautre du coufté féneftre longues; de lautre ung pou plus haulte : lefquelles deux boucles ou aneau font pour atacher ledit heaume à la curaffe ou brigandine; ceft affavoir : la première fert pour metre une treffe ou corroye oudit heaulme à une autre pareille boucle comme celle là, qui eft oudit heaume clouée fur la pate dudit heaume davant le plus à lendroit du meillieu du travers que len peult, et ont voulentiers lefdictes treffes et couvertures de cueur trois doubles lun fur lautre; lautre feconde boucle ou aneau à main féneftre refpont pareillement à une aultre boucle ou aneau qui eft oudit heaulme à la féneftre partie fur la pate dudit heaulme; et ces deux boucles ou aneaux féneftres fervent efpéciallement pour la buffe[47], ceft affavoir que quand le rochet atache (*a touché*) fur le hault de lefcuczon ou heaume, cefte treffe ou courroye deffuldicte garde que le heaulme ne fe joigne à la joe féneftre par la faczon que ledit joufteur en puiffe eftre depis[48].

Item, en ladicte brigandine ou curaffe y a en la fé-

neftre partie en la poitrine, près du bort du braz féneftre, à ung doy près endroit le tour du braz hault, troiz doiz plus bas que la boucle de quoy on laffe ladicte brigandine fur lefpaulle, ung crampon de fer du gros dun doy en ront, dont les deux chefz font rivez par dedens et ladicte pièce au mieulx quil fe puet faire, et dedens dudit crampon fe paffe deux ou trois tours une groffe treffe bonne et forte qui depuis paffe parmy la poire, laquelle poire eft affife et cache ledit crampon; de laquelle poire la haulteur eft vouluntiers dun bon doy, fur laquelle lefcu repofe, et eft ataché par lefdits pertuys dudit efcu de la treffe qui eft atachée audit crampon, laquelle fort par le meilleu de ladicte poire [49].

Item, en ladicte curaffe y a darrière, ou meilleu du creux de lefpaulles, une boucle ou aneau qui fert pour atacher une treffe ou courroie à une autre boucle du heaulme darrière, fi que le heaulme ne chée davant, et affin auffi que la veue foit de la haulteur et demeure ferme que le joufteur la vieult [50].

Item, oultre plus en ladicte curaffe y a ung petit aneau plus bas que nul des aultres, affis plus vers le faillement des couftez à la main féneftre, auquel len atache dune aultre legière treffe la main de fer, laquelle main de fer eft tout dune pièce et arme la main et le braz jufques troiz ou quatre doiz oultre le code [51].

Item, depuis le code jufques au hault, cache (*cachant*) tout le tour de lefpaulle y a ung petit garde braz dune pièce, et fe defcent jufques fur le code quatre doiz [52].

Item, à la main droite y a ung petit gantellet lequel fe appelle gaignepain : et depuis le gantellet jufques

oultre le code, en lieu de avant braz, y a une armeure qui ſe appelle eſpaulle de mouton, laquelle eſt faczonnée large endroit le code, et ſe eſpanouiſt aval, et endroit la ploieure du braz ſe revient ploier par faczon que, quant len a mis la lance en larreſt, laditte ploieure de laditte eſpaulle de mouton couvre depuis la ploieure du braz ung bon doy en hault[53].

Item, pour armeure de leſpaulle droite y a ung petit garde braz fait à lames, ſur lequel y a une rondelle joignant une place, laquelle rondelle ſe haulſe et ſe beſſe quant on vieult metre la lance en larreſt, et ſe revient recheoir ſur la lance quant elle eſt oudit arreſt, par telle faczon quelle couvre ce que eſt déſarmé en hault dentre la lance et ledit garde braz[54].

Item, auſſi oudit royaulme de France ſe arment de harnoys de jambes quant ilz jouſtent[55].

Item, quant à la faczon des eſtacheures dudit harnoys par bas, ſi que il ne ſourmonte point encontremont par force des copz, je men paſſe à le déclairer pour le préſent, car il y en a pluſeurs faczons[56]. Ne auſſi daultre part ne me ſemble pas ſi quil ſe doye divulguer ſi publicquement[57].

Item, quant eſt des lances, les plus convenables raiſons de longueur entre grappe et rochet, et auſſy celles de quoy on uſe plus communuement eſt de treze piez ou de treze piez et demy de long[58].

Item, et leſdiz rochez ſont vouluntiers de ouverture entre chaſcune des trois pointes de deux doiz et demy ou trois au plus[59].

Item, lesdictes grappes[60] sont voulentiers plaines de petittes pointes agues (*aiguës*) comme petiz dyamens, de grosseur comme petittes nouzilles, lesquelles pointes se viennent arrester dedens le creux de larrest, lequel creux de larrest plain de bois ou de plomb affin que lesdittes pointes ne puissent fouir, par quoy vient ladicte lance à tenir le cop : en faczon quil fault que elle se rompe en pièces, que len assigne bien ou que le jousteur ploye leschine si fort que bien le sente.

Item, les rondes dessusdictes lances ne couvrent tout autour au plus aller que ung demy pié, et sont vouluntiers de trois doiz despès de bourre feutrée entre deux cuirs, du cousté devers la main par dedens[61].

Et oultre plus pour faire fin à la manière que len se arme en fait de jouxtes ou pais et contrée que jay cy desous déclairé, ne diray aultre chose pour le présent, sinon que ung bon serviteur dun jousteur doit regarder principallement trois choses sur son maistre avant quil luy donne sa lance; cest assavoir que ledit jousteur ne soit désarmé de nulles de ses armeures par le cop précédent; laultre si est que ledit jousteur ne soit point estourdy ou méhaigné pareillement par ledit cops précédent quil aura eu; le tiers si est que ledit serviteur doit bien regarder sil y a autre prest sur les rengs qui ait sa lance sur faulte[62], et prest pour jouster contre sondit maistre, affin que sondit maistre ne tienne trop longuement sans faire course la lance en larrest, ou quil ne face sa course en vain et sans que autre vienne à lencontre de luy[63].

NOTES

NOTES

I

On appelait « harnois blanc » l'armure toute unie en acier ou en fer poli. On ne voyait pas encore d'armes gravées dont le goût ſe développa avec la renaiſſance, et le mérite de l'armure réſidait dans la pureté du métal, dans l'ajuſtement des pièces et dans l'élégance de la forme. Le ſeul ornement qui fut uſité quelquefois, au milieu du XVe ſiècle, conſiſtait en pierreries attachées à certaines parties ſaillantes et bien en vue : mais les rois ou les princes ſeuls, on le conçoit, pouvaient s'accorder un ſemblable luxe. C'eſt ainſi que le duc de Bourgogne, partant en 1443 pour ſon expédition dans le Luxembourg, avait les garde-bras et les ailes des genouillères de ſon armure enrichies de « groſſes pierreries » (Olivier de la Marche). Philippe-le-Bon était un magnifique prince, et il faiſait exception, même dans ſa caſte, pour ſon amour des ſplendeurs. A la même époque, le duc d'Orléans ſe contentait d'acheter « un harnois d'acier entier » (Catal. Jourſanvault). Quand Jeanne d'Arc quitta Charles VII pour aller s'enfermer dans Orléans, le roi lui fit préſent « dung harnois complet » que ſon maitre armurier avait fait exprès pour elle, et que le prince

paya 100 livres tournois (Procès de réhabil. de Jeanne d'Arc, t. v, p. 258). On ſait donc combien coutait une belle et bonne armure complète. Serait-ce celle qui figurait dans la galerie d'armes du château d'Amboiſe, et dont l'inventaire dreſſé le 23 ſeptembre 1499, parle en ces termes : « 31 — harnoys de la Pucelle garny de garde braz, dune paire de mytons (gantelets), et dun abillement de teſte où il y a ung gorgeray de maille, le bort doré, le dedans garny de ſatin cramoiſy, doublé de meſme. » M. Le Roux de Lincy, qui a publié ce curieux inventaire, croit reconnaître dans cette ſi courte deſcription que l'armure de Jeanne était dorée (Bibl. de l'École des Chartes, t. IX, p. 418). Nous ne voyons là rien de ſemblable, ſinon que le bord de la coiffure était doré, ce qui n'a rien de ſurprenant, l'uſage étant alors d'appliquer à l'armure de tête des ornements d'or et d'argent, ſans, pour cela, que l'armure fut ni dorée ni argentée : elle conſervait au contraire ſa couleur naturelle. Jeanne d'Arc avait donc ſuivi la règle commune, et s'il y avait un peu de dorure autour de ſon caſque, ſalade ou bacinet (d'après l'inventaire nous penchons plutôt pour le bacinet), cela n'était pas un motif pour que ſon armure fut autrement que les autres. Quelle que fut l'habileté du maître armurier de Charles VII, les armuriers de Milan commençaient à faire preuve d'une ſupériorité qui leur aſſura une vogue européenne pendant près de deux ſiècles. Un épiſode d'un tournoi, en 1446, fut comme une révélation à ce ſujet. Philippe de Ternant joutait contre Galiot de Baltazin, gentilhomme italien, qui avait endoſſé une « armure blanche de Milan » — « le ſeigneur de Ternant commença à le quérir de la pointe de leſpée par le deſſous de l'armet, tirant à la gorge, ſous les

effelles, à l'entour du croiffant de la cuiraffe, par deffous la faignée du bras, à la main de la bride, et partout le trouva fi bien armé que nulle bleffeure n'en avint. » — Olivier de la Marche, qui donne ces détails, prouve qu'ils furent très-remarqués par la noble affiftance et comme un fait auquel on n'était pas accoutumé avec les armures de fabrication françaife. — Nous ne connaiffons qu'une feule armure authentique, contemporaine du petit traité que nous publions, c'eft-à-dire de la première moitié ou du milieu du XV[e] fiècle : c'eft celle dont on trouvera la reproduction fidèle en tête du volume. Cette pièce, unique peut-être, et auffi remarquable par la beauté du travail que par l'élégance de fes formes, eft confervée au Mufée d'Artillerie fous le n° G, 1.

2

La falade était compofée d'un timbre arrondi, prefque hémifphérique, et d'un grand couvre-nuque en forme de queue aplatie qui defcendait entre les deux épaules de l'homme d'armes : ce couvre-nuque était forgé d'un feul morceau avec la falade, et parfois bordé d'un cordon faillant, uni ou cannelé. Le timbre était ou tout uni, ou furmonté d'une légère arête faillante (Mufée d'Artillerie, H, 20; voir les planches, n° 1) ou d'une crête très-baffe percée d'un trou pour y placer un plumail (Mufée d'Artillerie, H, 22; voir les planches, n[os] 3 et 25) : nous publions deux deffins (n[os] 27 et 28) prouvant que la falade avait quelquefois un timbre de forme conique. La falade à vifière fixe defcendait jufque fur le nez et elle était percée à la hauteur des yeux de deux larges fentes horizontales (voir aux planches, n° 2); il y en avait à

visière mobile qui pouvait se renverser sur le timbre, et qui alors, dans cette position, découvrait le visage jusqu'au milieu du front (voir aux planches, nos 1, 25-28). Cela donne la mesure exacte de la visière des salades qui ne couvrait le visage que depuis le milieu du front jusqu'à l'extrémité du nez. Nous en possédons une dont la visière, qui fait corps avec la salade, est forgée du même morceau. Tels sont les deux types les plus communs, d'après les collections publiques et particulières et d'après les monuments contemporains, de cette sorte de coiffure pour les hommes d'armes. Il en est deux autres d'un modèle beaucoup plus rare et dont le Musée d'Artillerie, pour une espèce, et nous, pour l'autre, devons posséder les seuls exemplaires connus. De celles du Musée d'Artillerie (voir les planches, n° 4), l'une appartient à l'armure qui porte les numéro et chiffre G, 2, l'autre, celle que nous reproduisons, est classée dans la série H, sous le numéro 27. Ces deux salades, pareilles, ont un couvre-nuque très-court et qui s'arrête au bas du cou, comme on le remarque dans celles des archers, dont on parlera plus loin. Une visière, de la forme dite à soufflet, couvre entièrement le visage jusqu'au bas du menton qu'elle emboîte : elle est mobile autour des deux pivots fixés des deux côtés du timbre sur lequel elle se renverse à volonté : elle porte plusieurs trous pour la respiration, et la fente pour la vue, d'un centimètre de hauteur environ, est produite par une solution de continuité entre le timbre de la salade et le haut de la visière. Les deux modèles du Musée d'Artillerie sont peut-être les seuls que l'on connaisse. — Celle que nous possédons a un couvre-nuque aussi court que les précédentes, mais fait de deux lames articulées. La visière, semblable à une visière de casquette

de dimenfion exagérée, s'allonge au-deffus des yeux et ne paraît avoir eu d'autre but que de garantir le vifage du foleil : elle eft mobile autour de deux pivots et peut fe renverfer fur le timbre (voir les planches, nº 6).

Le Mufée d'Artillerie ne poffède pas moins de fept falades de la plus belle confervation. Elles font toutes en acier, mais il paraît qu'on les ornait parfois de métaux précieux. Quand le duc de Bourgogne partit, en 1443, pour fon expédition dans le Luxembourg, fes pages portaient des falades fi riches qu'une feule était eftimée 100,000 écus d'or (Olivier de la Marche). Celles des gendarmes des compagnies d'ordonnance, fous Charles VII, étaient garnies en argent. La reine ayant payé l'équipement de Thibaut de Vignoles, de Hans Corart et de Thibaut du Mefnil, en 1455, on employa « ung marc, 7 onces et 7 gros 1/2 d'argent pour faire et forger les garnitures de trois falades » (Vallet, Hift. de Charles VII). Cette coiffure, lorfqu'on la portait fans la bavière, avait l'avantage d'être très-légère, mais en même temps le grave défaut de laiffer le bas du vifage et le cou entièrement à découvert : dans ce cas on employait un petit hauffe-col de mailles qui entourait la gorge et protégeait même le menton (voir les planches, nº 25). Jacques de Lalain figurait dans les tournois ordinairement, et notamment en 1449, avec « une petite falade ronde, et avoit la vifière couverte, et armé d'un petit hauffe-col de mailles d'acier » (La Marche). Le même chroniqueur cite ailleurs un gentilhomme qui, dans une joute, s'était montré avec « une falade de guerre et un hauffe-col de mailles. » — La falade était employée de préférence pour combattre à cheval, et elle était alors moins incommode

qu'à pied : en effet, pour avoir le visage entièrement couvert et ne laisser aucun interstice entre la salade et la bavière, il fallait baisser légèrement la tête en avant, et c'était le mouvement naturel et obligatoire pour charger avec la lance. L'homme d'armes se servait plutôt du bassinet pour combattre à pied.—On surmontait quelquefois la salade d'un bouquet de plumes (voir les planches, n° 25).

L'archer n'ayant pas la cuirasse entière (voir la note 15), n'avait pas la bavière qui en était alors le complément ordinaire, sinon indispensable, mais il portait la même salade que l'homme d'armes, avec cette seule différence que le couvre-nuque était beaucoup moins développé, et qu'elle était plus légère. Il y en avait de divers modèles. Parmi celles que nous reproduisons, l'une (voir les planches, n° 3) n'avait même pour ainsi dire pas de couvre-nuque, mais, en revanche, elle encadrait carrément le visage et descendait le long des joues jusque sur le cou : l'autre (n° 5), qui fait partie de notre collection, d'une forme plus gracieuse, s'échancre sur le front, s'élargit et s'écarte légèrement de la tête à la hauteur des oreilles, car c'est là même que prend naissance le couvre-nuque forgé d'un seul morceau avec la salade. Le timbre n'est pas entièrement sphérique : une légère arête se profile à son sommet. La disposition intérieure de cette salade démontre qu'elle n'avait pas de garnitures et se portait par-dessus une espèce de bonnet d'étoffe quelconque dont l'archer se coiffait avant de prendre sa salade.— Les deux salades dont nous parlons sont sans visière, mais il n'est pas rare de voir à la salade des archers la même visière mobile qu'à celle des hommes

d'armes. Dans deux miniatures des Chroniques d'Angleterre, manufcrit exécuté pour le roi Édouard IV, représentant, l'une deux arbalétriers et l'autre quatre archers; fur ces fix perfonnages il en eft trois dont les falades ont une vifière relevée fur le timbre, ce qui prouve qu'elle était mobile et pouvait fe baiffer à volonté. Un d'eux a la vifière ordinaire, les deux autres en ont une qui mérite d'être remarquée : elle eft de forme cônique, percée de deux fentes horizontales pour la vue et plus bas de plufieurs trous pour la refpiration : ce qui lui donne beaucoup d'analogie avec celle d'un baffinet et celle dite à foufflet dont nous avons fait plus haut la defcription, d'après les deux modèles uniques du Mufée d'Artillerie. Abaiffée, cette vifière devait tomber plus bas que le menton. — La falade d'archer fans vifière, dont nous donnons le deffin (nº 3) appartient au Mufée d'Artillerie: elle eft bordée d'un cordon uni et faillant, et à la légère crête qui furmonte le timbre on remarque une ouverture pour placer une plume. Le même Mufée poffède encore un cafque d'archer, en acier noirci, fans vifière et à grand couvre-nuque, fon timbre eft terminé par une pointe légère : il ne portait pas de garniture et, comme la falade qui nous appartient, il devait être mis fur une coiffe indépendante de lui.

3

La bavière était le complément néceffaire de l'armure de tête connue fous le nom de falade. C'était une plaque de fer ou d'acier, felon que le refte de l'armure était de l'un ou de l'autre métal, viffée à la partie fupérieure du plaftron de la cuiraffe, qui couvrait le cou et le menton

et ſe terminait au-deſſus de la bouche. Elle était arrondie et ſe modelait ſur la forme du viſage. Lorſqu'on la portait avec la ſalade, elle était viſſée à la cuiraſſe, comme on vient de le dire; lorſque, au contraire, on la portait avec un chapeau de Montauban, elle était accompagnée d'un colletin forgé d'une ſeule pièce qui couvrait le cou auſſi bien par-devant que par-derrière et venait ſur les épaules recouvrir la jointure de l'épaulière. Nous en donnons un modèle (nº 9) d'après l'un des bas-reliefs ſi curieux qui décorent l'entrée de la grande ſalle du Muſée d'Artillerie, et qui proviennent de l'arc-de-triomphe d'Alphonſe V, roi d'Aragon, à Naples, repréſentant l'entrée du prince dans cette ville, en 1443. — Il y avait auſſi des bavières faites de deux lames réunies et dont l'une, celle du haut, pouvait ſe baiſſer ſur celle du bas, pour laiſſer reſpirer plus facilement (cabinet de l'auteur). La bavière, que l'on appelait auſſi ***barbute*** ou ***barbuce,*** quand on la portait avec la ſalade à viſière qui couvrait le nez, rejoignait la ſalade de manière à ne pas laiſſer de ſolution de continuité entre elle et le bas de la viſière, lorſque celle-ci était abaiſſée (voir les planches, nºˢ 24, 26 et 27). « Avoit — dit la Marche — le chevalier une ſalade à viſière et une courte bavière. » Quand l'homme d'armes avait une ſalade ſans viſière ou un chapeau de Montauban qui découvraient également le viſage, la bavière, plus allongée, s'étendait alors juſqu'au-deſſous des yeux qui reſtaient ſeuls viſibles entre le bord de la bavière et celui de la ſalade ou du chapeau : mais, dans ce cas, elle était percée de trous pour la reſpiration. Olivier de la Marche dit qu'il n'était pas rare de voir dans les tournois des chevaliers faire déclouer la viſière de leurs baſſinets ou ſalades, et ils prenaient auſſitôt une grande

bavière. « Étoit armé d'un armet à la façon d'Italie et de ſa grande bavière » — « et ailleurs — « avoit un capel de fer et une haute bavière, tellement que de ſon viaire (viſage) il n'apparoiſſoit que les yeux » (Chaſtelain, Chron. de J. de Lalain).

Du Cange penſe que le barbute, *barbuta,* était une eſpèce de caſque. Notre note et le texte ſi précis de notre écrivain anonyme démontrent le contraire. Du Cange nous apprend du moins que les chroniqueurs italiens du XIVe et du XVe ſiècles comptaient les gens d'armes par barbutes, comme Froiſſart les compte par baſſinets, comme au XVIe ſiècle on compta par lances, comme aujourd'hui enfin on compte par chevaux.

4

Si l'auteur n'avait pas pris la précaution de décrire cette coiffure militaire, nous avouons qu'il nous aurait été impoſſible d'en donner la définition. C'eſt la première fois que ſon nom ſe préſente à nous, et nous ne croyons pas qu'il ait jamais été employé par aucun de nos chroniqueurs du XVe ſiècle. La deſcription de l'auteur n'eſt du reſte pas ſatisfaiſante : il en parle comme d'un objet familier à tous et dont le nom ſeul ſuffit pour évoquer la forme. Il ſemblerait rationnel de conclure que la biquoque (probablement de l'italien *bicocca*) était un caſque de forme ovoïde, muni d'une viſière mobile, une ſorte de baſſinet. Mais nous ne donnons cette opinion que comme purement perſonnelle et ſous toutes réſerves.

5

La defcription de notre manufcrit eft précife : c'était un véritable chapeau de fer dont le timbre, de forme légèrement ovale, était terminé par une petite crête, et dont les bords, au lieu d'être plats, fe rabattaient tout autour de la figure. Le chapeau de Montauban avait un peu l'afpect d'un bateau renverfé (voir aux planches, nos 6, 9 et 24). Ce genre de coiffure était ufité déjà au XIVe fiècle. Au pas d'armes de la Fontaine de Pleurs, en 1449, Gérard de Rouffillon avait « un chapeau de fer d'ancienne façon » (G. Chaftelain, Chron. de J. de Lalain). « Avoit un harnois de tête en forme d'un chapel de fer » (idem). Ce chapeau était quelquefois muni d'une garniture en bois. Il eft très-rare d'en rencontrer aujourd'hui et il n'en exifte que trois ou quatre connus : l'un d'eux eft en notre poffeffion : c'eft celui qui figure dans les planches fous le n° 6. En le comparant à celui de la figure n° 9, tirée d'un des bas-reliefs du Mufée d'Artillerie, repréfentant l'entrée d'Alphonfe V, roi d'Aragon, à Naples, en 1443, on fe convaincra que ce chapeau de fer eft contemporain de notre auteur, et que c'eft bien le même qu'il décrit,

6

Il réfulterait de cette defcription fi précife que la falade à vifière mobile, celle dont on rencontre aujourd'hui le moins de modèles, était alors la plus ufitée. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à la note 2 dans laquelle nous avons parlé longuement de cette coiffure.

7

D'après la phrafe fuivante, il faut entendre par « communs » que ce genre de braffards était d'un ufage plus général que tous les autres. La réputation des fabriques d'armes de Milan était, on le voit, antérieure au XVIe fiècle et aux guerres d'Italie. L'inventaire des armes de Louis Le Hutin, en 1316, mentionne déjà « un haubert entier de Lombardie et deux autres haubergons de Lombardie. »

8

C'eft, à coup fûr, le braffard compofé de pièces articulées réunies enfemble par des clous ou rivets, et qu'il fallait vêtir d'un feul morceau comme on pafferait la manche d'un habit. Ce fyftême d'armure, qui devait laiffer moins de liberté dans les mouvements que celui décrit par notre manufcrit, avait pourtant l'avantage de protéger plus efficacement et d'être mis plus rapidement, puifqu'il n'y avait qu'à le boucler au colletin, ou à l'attacher au moyen d'un pivot à clavette entrant dans un œillet percé au travers de la dernière lame de l'épaulière.

9

C'eft le garde-bras dont les dimenfions, à en juger par les monuments contemporains, miniatures et ftatues, auraient acquis un développement très-confidérable. Les effigies funèbres de Thomas de Saint-Quentin, dans l'églife de Harpham (Yorckfhire), de John Daudelyon,

à Margate (comté de Kent), de ſir Robert Staunton, à Caſtle Donington (Leiceſterſhire), et celle enfin de Richard Quartremayns, dans l'égliſe de Sainte-Marie de Thame (comté d'Oxford), nous offrent, et la dernière ſurtout, les plus curieux exemples de cette pièce d'armure extrêmement développée : le garde-bras gauche eſt devenu une eſpèce de petit bouclier. Une armure maximilienne, du plus précieux travail et de la fin du XVe ſiècle, qui fait partie de notre cabinet, eſt encore pourvue de ces garde-bras, mais bien diminués de grandeur, réduits aux proportions des cubitières du XVIe ſiècle et enfin égaux tous deux ; ils ſe rapportent tout à fait à la deſcription de notre manuſcrit et donnent une idée préciſe de la manière dont le garde-bras était diſpoſé ſur la cubitière. Ce ſont deux pièces faites en forme de cœur : le bas, deſtiné à protéger la pointe du coude, s'attache ſur la cubitière au moyen d'une clavette tournant dans un œillet, et le ſommet ſe replie ſur la ſaignée qu'il couvre entièrement. Ce ſont donc les deux côtés de ce cœur placé horizontalement, le haut et le bas, qui prennent dans les armures du milieu du XVe ſiècle un développement extraordinaire et s'étendent, en haut, de manière à rejoindre le bas de l'épaulière, et, en bas, à toucher le canon du gantelet. Le garde-bras eſt tantôt rond et plat, tantôt à vives arêtes et découpé ſur les bords en pointes plus ou moins aiguës, tantôt encore terminé par un filet rond et ſaillant, quoique l'on n'en rencontre pas dans les autres pièces de l'armure. Il eſt inconteſtable que le garde-bras, qui n'était qu'une adjonction à la cubitière deſtinée à arrêter le fer de la lance, ne ſe prolongeait pas derrière le bras et ne l'entourait pas : il n'exiſtait que ſur ſa partie antérieure.

Un examen attentif des magnifiques pierres tombales dont on a parlé tout à l'heure et de diverſes miniatures ne laiſſe pas ſubſiſter le moindre doute à cet égard. Le garde-bras gauche, « d'un pié en ront, » ce qui eſt énorme, était juſte du double plus grand que le garde-bras droit, mais il était auſſi de moitié moins épais que lui.

10

Ce genre de braſſard que notre auteur dit être d'un uſage beaucoup moins fréquent que les précédents, ſe compoſait ſimplement du braſſard d'avant-bras, du braſſard d'arrière-bras et d'une grande cubitière, en trois pièces chacune d'un ſeul morceau et non articulée, indépendantes les unes des autres et reliées au moyen de courroies à boucles (voir les planches, n° 25). L'inconvénient de ce genre de braſſard et probablement ce qui lui faiſait préférer l'autre, c'eſt qu'étant moins bien fermé et offrant plus de priſe à la pointe de l'épée ou au fer de la lance, il néceſſitait l'uſage d'un haubergeon ou chemiſe de mailles.

11

Le harnais de jambes, pendant toute la première moitié du XVe ſiècle, préſente une forme bien caractériſée et que l'on ne rencontre nulle part ailleurs et à aucune autre époque. Le cuiſſard emboîte la jambe et la recouvre preſqu'entièrement : il laiſſe ſeulement à découvert la partie qui touche la ſelle du cheval, c'eſt-à-dire l'intérieur de la cuiſſe, tandis qu'à la fin du XVe et

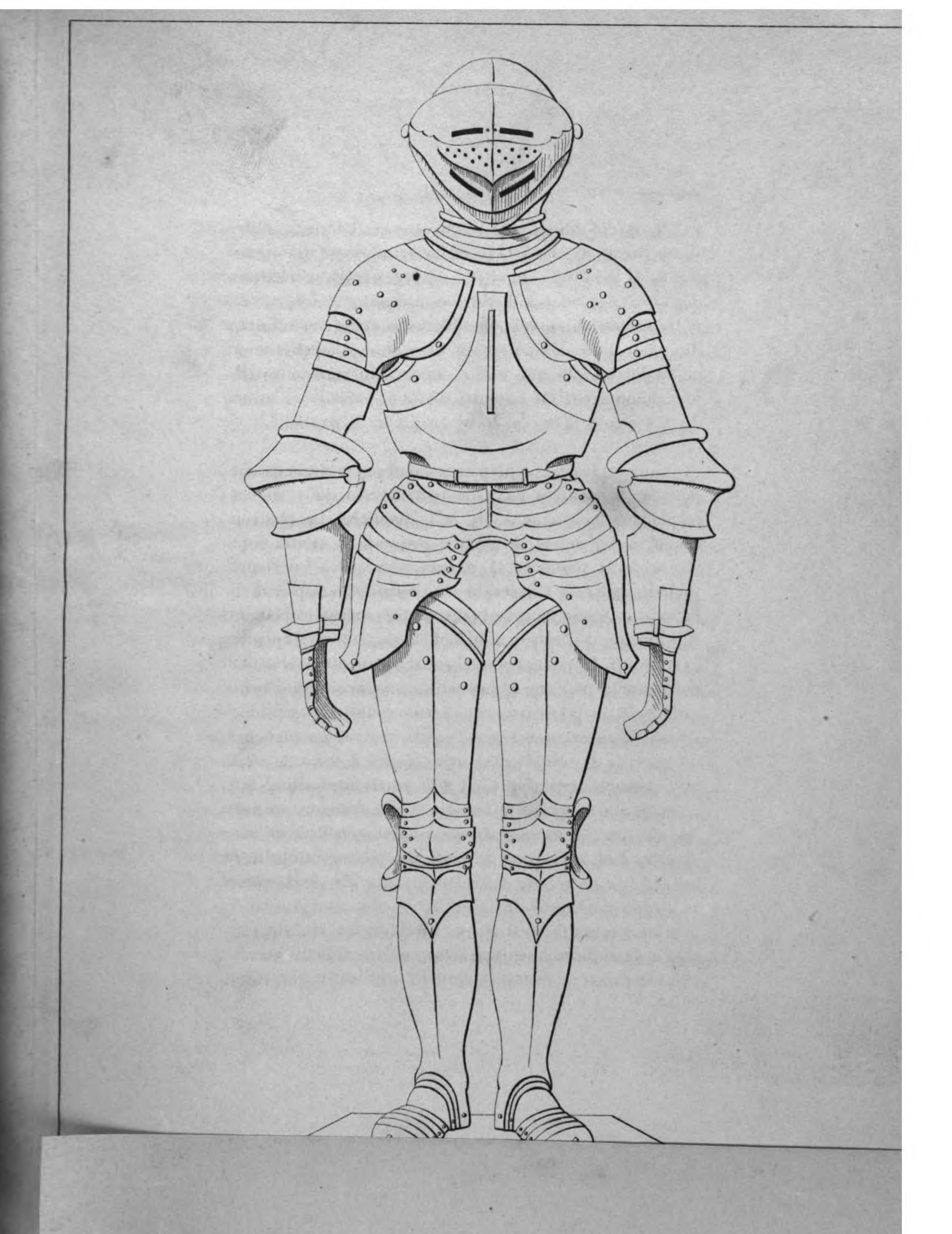
au XVIe ſiècle il ne protégeait que le devant de la cuiſſe. Pour revêtir ce cuiſſard il faut en ouvrir une partie qui tourne ſur des charnières et à laquelle ſont fixées des boucles qui reçoivent les courroies. La genouillère, au lieu d'être ronde, eſt conique et porte à la pointe une arête aſſez vive; elle eſt garnie d'ailerons dont la dimenſion eſt en rapport avec celle des garde-bras : les deux lames, ſupérieure et inférieure, qui l'accompagnent, s'étendent quelquefois aſſez loin et ſe terminent en pointe ſur le cuiſſard et ſur la grève. Le cuiſſard enfin, montant très-haut ſur la cuiſſe, eſt terminé par deux larges lames articulées qui touchent le bas-ventre quand le chevalier eſt en ſelle. La grève, enveloppant entièrement la jambe, ſe compoſait de deux parties, antérieure et poſtérieure, reliées d'un côté par des charnières autour deſquelles elles tournent et de l'autre par des crochets ou des boutons à œillet. Il y avait deux ſortes de grèves (voir l'armure G, 1, du frontiſpice, et les planches, nos 15, 24-28) : celle de Milan, ne faiſant qu'un avec le ſoleret et réunie à lui par des lames articulées et des rivets : elle couvrait le talon et les chevilles et s'échancrait ſur le cou de pied, laiſſant entre elle et la première lame du ſoleret un eſpace de deux à trois doigts rempli par une pièce de mailles. Ce ſyſtème avait l'avantage de donner à l'articulation du pied tout le jeu néceſſaire pour l'équitation auſſi bien que pour la marche. La courroie de l'éperon, paſſant ſur cette ouverture, en complétait la défenſe concurremment avec la pièce de mailles. Dans l'autre ſyſtème, la grève était terminée carrément au-deſſus de la cheville. Le ſoleret, auquel, dans ce cas, était rivé l'éperon, avait alors la forme d'un véritable ſoulier, compoſé de lames tranſverſales, terminé par une pou-

laine plus ou moins exagérée, qui se relevait ou se démontait quand le cavalier mettait pied à terre « et prestement furent pointes de souliés coupées et hommes d'armes et archers se mirent à pied, qui mieux mieux » (La Marche, récit d'un combat du duc de Bourgogne contre les Gantois, en 1452), et retombait par son propre poids, en décrivant avec le pied un quart de cercle, quand le cavalier était à cheval. Le soleret avait une semelle soit en fer, soit en cuir, soit enfin faite de deux lanières de cuir mises en croix. Dans ce second système ce n'était plus le cou de pied seulement, mais la cheville et tout le bas de la jambe, sur une largeur de trois à quatre doigts environ, qui étaient armés par une bande de mailles. L'étude des monuments anglais du XVe siècle nous a amené à faire cette curieuse remarque que la mode de la grève échancrée sur le cou de pied ou séparée du soleret a dû être empruntée à l'Angleterre, ou qu'alors elle datait en France de la fin du XIVe siècle et s'était conservée chez nous pendant un demi-siècle, alors que nos voisins et adversaires l'avaient abandonnée. On la remarque ainsi sur toutes les tombes anglaises exécutées de 1370 à 1420. A partir de cette dernière époque, sur toutes les effigies funèbres, ou bien la grève est attachée au soleret, ou bien elle le recouvre de telle sorte qu'il n'y a entre eux aucune solution de continuité. Dans tous les cas, quand le soleret est indépendant de la grève, il s'ouvre comme elle, tournant d'un côté sur des charnières et se ferme de l'autre soit avec un crochet, soit avec un bouton et un œillet (voir les planches, n° 30).

Notre écrivain anonyme passe donc en revue, dans sa nomenclature du costume militaire, le casque, les

braſſards, les cuiſſards, les jambières et les ſolerets, mais il ne décrit ni la cuiraſſe et ſes acceſſoires, ni les gantelets, ni le harnais du cheval, et nous croyons néceſſaire de réparer cette omiſſion. En mélangeant ſon texte à notre travail on aura l'enſemble exact et fidèle, réſultant du récit d'un contemporain et d'études faites ſur un choix de monuments authentiques, du vêtement militaire adopté par les hommes d'armes français au milieu du XVe ſiècle, à la plus belle époque de la panoplie.

La cuiraſſe, très-légèrement bombée, ſe décompoſait, pour le plaſtron ou pièce de poitrine, en deux parties, le plaſtron proprement dit et la panſière. Le plaſtron, échancré au cou et aux bras, couvrait la moitié ſupérieure de la poitrine; la panſière, ou pièce inférieure, prenait naiſſance à la taille et ſe terminait en pointe ſur l'eſtomac, recouvrant le plaſtron d'au moins trois doigts et rattachée à lui par une boucle ou un rivet placé à l'extrémité de cette pointe; parfois ſeulement elle était poſée ſur le plaſtron et juſtifiait ainſi davantage ſon but qui était de permettre au chevalier de plier plus facilement le corps en avant et en arrière (voir les planches, n°s 12, 13, 24-28). On lui avait donné le nom de « cuiraſſe à emboîtement. » C'eſt à la partie ſupérieure de la cuiraſſe que ſe viſſait la bavière. — La doſſière, ou pièce de dos, était compoſée de deux lames établies en ſens inverſe, c'eſt-à-dire que celle du haut recouvrait celle du bas, et qu'elles n'étaient reliées que par des rivets placés à chaque extrémité de la doſſière pour leur donner le plus de jeu poſſible. Il arrivait quelquefois que le plaſtron et la doſſière étaient en trois pièces, au lieu de deux. Pour le plaſtron, c'était la dernière limite que l'armurier



ne dépaffait jamais, et il faut même dire que les plaftrons en trois pièces font des exceptions. Il arrivait très-fréquemment au contraire que la doffière était faite de cinq ou fix lames à recouvrement du haut fur le bas, et après avoir deffiné et emboîté la taille, fe déployait pour devenir le garde-reins, fait de lames articulées de la même manière, mais fe terminant en pointe jufqu'à venir toucher le dos du cheval, en paffant par-deffus l'arçon de la felle (voir l'armure G, 1, du frontifpice). La braconnière, attachée à la panfière, formait, par-devant, la contre-partie du garde-reins; elle portait auffi le nom de faudes ou flancars : c'était la réunion de plufieurs lames articulées, clouées les unes fur les autres, qui partaient de la cuiraffe et couvraient le ventre et les flancs. Entre la panfière et la première lame de la braconnière on bouclait le ceinturon de l'épée qui couvrait le joint de ces deux pièces. A la dernière lame de la braconnière étaient attachées par des courroies à boucles les taffettes, plaques de fer d'un feul morceau, faites en forme de tuiles pointues, parfois chargées au milieu et fur les extrémités d'un filet perpendiculaire cifelé en torfade, et defcendant affez bas pour couvrir un tiers, la moitié même du cuiffard. On voit à quelques armures de cette époque quatre taffettes, deux de chaque côté : elles font alors de moins grande dimenfion. Un jupon de mailles, très-court, complétait la défenfe des parties découvertes, entre les deux taffettes, par-devant, et fur les côtés, entre les taffettes et le garde-reins.

Les gantelets fe compofaient du canon, revers ou bracelet, c'eft-à-dire de la partie qui entourait le poignet, qui s'étendait fur l'avant-bras, et de celle qui

couvrait la main et les doigts. Au milieu du XVe ſiècle le bracelet était peu évaſé et ſe terminait ſur l'avant-bras en pointe aſſez allongée pour toucher le bord du garde-bras. Le deſſus de la main était un *miton,* c'eſt-à-dire la réunion de trois lames articulées et légèrement arrondies, correſpondant aux trois grandes diviſions de la main, à l'exception du pouce, toujours détaché et fait de deux lames ſeulement; ceci n'était pas une règle abſolue, mais ſeulement le gantelet ordinaire. On apportait quelquefois au miton des modifications qui n'altéraient en rien ſon caractère primitif : ainſi, on en remarque qui, au lieu de trois lames, en portaient pluſieurs, d'autres chez qui, au contraire, le deſſus de la main était d'un ſeul morceau, d'autres encore qui figuraient les doigts et leurs nodoſités et même les ongles. Mais enfin le véritable miton et le plus commun était celui que nous avons décrit d'abord : ce fut ſeulement au XVIe ſiècle que l'emploi des armes à feu néceſſita le retour au gantelet à doigts ſéparés et couverts de petites écailles couſues ſur un gant de peau de buffle ou d'élan (voir les planches, n° 14).

Les éperons, lorſque le ſoleret tenait à la jambière, étaient attachés au pied par des courroies à boucles (voir l'armure G, 1). Ils avaient pris, à cette époque, des proportions giganteſques : la tige meſurait au moins 0^m 30^c de longueur, et la molette était compoſée de cinq ou ſix pointes, très-eſpacées, incroyablement longues et aiguës comme autant de lames de poignard. La longueur de la tige s'explique encore par la difficulté que le cavalier avait, à cauſe des flançois de fer, à approcher les talons du ventre de ſon cheval : mais quant aux

proportions de la molette qui en faifaient une arme meurtrière, il eft impoffible de les juftifier d'aucune manière. Merlin de Cordebeuf, qui écrivait vers la même époque un Traité du Coftume des Chevaliers errants (nous le publions dans la dernière note de notre travail), leur confeille de ne porter « gaires les efperons plus longs de quatre ou cinq doiz, affin quilz ne nuyfent point pour combattre à pied. » Cette dimenfion modérée attribuait encore à la tige 0^{m} 10^{c}, c'eft-à-dire le tiers environ de la longueur des éperons de bataille. Lorfque le foleret était indépendant de la grève, l'éperon était viflé ou rivé au talon, mais fes proportions étaient les mêmes.

Sous l'armure, le coftume de l'homme d'armes était auffi fimple que poffible. Il portait « follers lachiés dehors piet (fouliers lacés fur le pied), pourpoint et cauches (chauffes) juftes. » (Procès de la Pucelle, t. 1, p. 294).

Le cheval était, comme fon maître, entièrement couvert de fer. La felle, garnie de deux plaques de fer ou d'acier arrondies, et très-élevées, avait des quartiers, en fer également, relevés des deux côtés, qui emboîtaient la cuiffe. Il était, on le conçoit, affez difficile de s'y établir fans aide, auffi Merlin de Cordebeuf, dans fon Traité du Coftume des Chevaliers errants, vers 1450, leur recommande-t-il de prendre des « felles de guerre dont len pourra defcendre et monter feul fans aide. » Pour pouvoir « tournoyer » avec elles, il eft néceffaire, dit-il plus loin, qu'elles foient « bien fort clofes par derrière et ne veuillent pas eftre trop haultes d'archon de-

vant. » Cette note et le deſſin de l'armure G, 1, du frontiſpice, prouvent que la véritable ſelle de guerre avait l'arçon de devant plus élevé que l'autre, et cela s'explique par la forme de l'armure munie d'un garde-reins ſi long qu'il paſſait par-deſſus l'arçon et le couvrait entièrement, tandis que, par ſuite de la poſition de l'homme d'armes à cheval, les taſſettes s'écartaient et le bas-ventre, couvert ſeulement d'un léger jupon de mailles, avait beſoin, pour être réellement protégé, d'un arçon très-élevé. — La ſelle était poſée ſur une couverture ou barde d'acier qui couvrait entièrement le cheval depuis le dos juſqu'au-deſſus du ventre, et portait le nom de flançois ou piſſière. Le cou du cheval était enveloppé de mailles ſurmontées par la cervicale : on appelait ainſi la pièce d'armure compoſée de lames de fer arquées, à recouvrement, ſuivant la forme de l'encolure, qui couvrait la crinière depuis le devant de la ſelle juſqu'au chanfrein après lequel elle était fixée par des charnières ou des agrafes. Le chanfrein, plaque de fer ou de cuir bouilli découpé, avec des trous pour les yeux, appliqué ſur le devant de la tête du cheval, complétait l'armure du fidèle compagnon à la deſtinée duquel celle du cavalier était étroitement liée, la mort du premier entraînant preſque toujours alors celle du ſecond. On ſurchargeait le cheval, mais on l'armait auſſi ſoigneuſement que ſoi-même, et il eſt aſſez curieux de remarquer que pour le harnois du cheval on déployait plus de luxe que pour l'armure de l'homme d'armes. Ceci s'applique plus particulièrement au chanfrein qui était ſoit en fer, ſoit en acier, ſoit en cuir bouilli et ſur lequel étaient parfois gravées les armes de ſon poſſeſſeur. Le chanfrein qu'avait le cheval du comte de Saint-Pol au ſiége d'Harfleur, en

1449, était eftimé 30,000 écus : le cheval du comte de Foix, lors de fon entrée dans Bayonne reconquife par Charles VII, en avait un d'acier, orné d'or et de pierreries, prifé 150,000 écus d'or. Il y avait des demi-chanfreins. Étienne Pannaye en avait fait un pour le duc d'Orléans « à grant rondelle pour la joufte » (Catal. Jourfanvault). Au lieu de rondelles, qui étaient encore une autre arme défenfive, ces chanfreins portaient quelquefois des armes offenfives et étaient munis de plufieurs pointes courtes, difpofées comme les dents d'une fcie, ou, de même qu' « au poitrail et ès flancs de la barde de grandes dagues d'acier » qui devaient produire un terrible effet dans la mêlée. On les craignait affez pour qu'en 1446, Galiot de Baltazin, gentilhomme italien, ayant paru dans une joute contre Philippe de Ternant avec fon cheval portant de femblables dagues d'acier fur « une barde de cuir de buffle peint à fa devife, » le duc de Bourgogne lui ait fait dire que « l'on n'avoit point accouftumé de porter en lice ou noble champ-clos dagues ou poinctures en habillemens de chevaux » (Olivier de La Marche).

12

Le fens du manufcrit n'eft pas ici fuffifamment intelligible. La phrafe, en la comparant à celle qui traite du harnais de jambes des hommes d'armes, laifferait fuppofer que cette partie du coftume militaire était la même chez le cavalier que chez le fantaffin, ce qui n'eft pas admiffible. Dans tous les combats où les hommes d'armes avaient mis pied à terre, leur infériorité, caufée furtout par le poids de l'armure des jambes, avait été trop bien

conftatée pour que l'on eut donné aux archers le même armement qu'aux cavaliers. Quand on parle du harnais de jambes de l'archer nous fuppofons donc qu'il faut entendre peut-être, comme nous l'ont appris plufieurs miniatures, des genouillères de fer ou d'acier dont les deux dernières lames articulées, en haut et en bas, font terminées en pointe affez allongée pour garantir en même temps la moitié de la jambe et la moitié de la cuiffe. M. John Hewitt, dans fa remarquable Hiftoire du Coftume militaire en Europe, a conftaté également fur des miniatures anglaifes, que l'archer n'était férieufement armé que depuis la ceinture jufqu'au cou. Il reproduit, à l'appui de fon opinion, un groupe d'archers diverfement armés, mais uniformément revêtus de la chauffe ou pantalon collant en étoffe qui était alors l'attribut du coftume civil (voir les planches, n° 29).

13

Nous avons réuni, dans la note 2, tout ce qui était relatif à la coiffure militaire connue fous le nom de falade, auffi bien pour les hommes d'armes que pour les archers et arbalétriers : c'était afin d'avoir un enfemble plus complet. Nous renvoyons donc à la feconde partie de la note 2 pour ce qui concerne les falades des gens de pied.

14

Dans des miniatures du XVe fiècle on voit des archers revêtus de chemifes de mailles à manches courtes et larges, et par-deffus d'un petit vêtement d'étoffe ferré

à la taille, boutonné ou lacé par-devant, laiſſant apercevoir les mailles entre les boutons, à la manche et ſur les cuiſſes où le tiſſu de mailles dépaſſe l'étoffe de la largeur de la main à peu près. Ce vêtement n'était-il pas la jacque, dont du Cange nous donne, d'après un titre de la chambre des comptes, une ſi complète deſcription? « Mémoire de ce que le roy veult, que les francs archers de ſon royaume ſoient habillez en jacques droy en avant, et pour ce a chargié au bailly de Mante en faire un get; et ſemble au dit bailly de Mante que l'abillement de jacques leur ſoit bien proufitable et avantageux pour faire la guerre, veu qui ſont gens de pié, et que en ayant les brigandines il leur faut porter beaucoup de choſes que un homme ſeul et à pied ne peut faire. Et premièrement leur faut deſdits jacques de trente toilles, ou de vingtcinq, à un cuir de cerf à tout le moins : et ſi ſont de trente-un cuirs de cerf, ils ſont des bons. Les toilles uſées et déliées moyennement ſont les meilleures, et doivent eſtre les jacques à quatre quartiers, et faut que les manches ſoient fortes, comme le corps, réſervé le cuir. Et doit eſtre l'aſſiette des manches grande, et que l'aſſiette pregne près du collet, non pas ſur l'os de l'épaulle, qui ſoit large deſſoubz l'aiſſelle et plantureux deſſous le braz, aſſez faulce et large ſur les coſtez bas, le collet fort comme le demourant du jacques; et que le collet ne ſoit pas trop hault derrière pour l'amour de ſalade. Et fault que ledit jacques ſoit laſſé devant et que il ait deſſous une porte pièce de la force dudit jacques. Ainſi ſera ſeur ledit jacques et aiſé, moiennant qu'il ait un pourpoint ſans manches, ne colet, de deux toilles ſeullement, qui naura que quatre doys de large ſur leſpaulle; auquel pourpoint il attachera ſes chauſſes. Ainſi flottera dedens ſon jacques

et fera à fon aife. Car il ne vit oncques tuer de coups de main, ne de flèches dedens lesdits jacques fes hommes, et fe y fouloient les gens bien combattre. »

La jacque était donc un vêtement un peu aifé, fait de vingt-cinq, trente ou trente-un doubles de vieille toile piquées fur un cuir de cerf, avec un collet droit et échancré par-derrière pour laiffer au couvre-nuque de la falade la facilité de toucher les épaules. La jacque pouvait fe porter fur une chemife de mailles, et c'eft donc bien elle dont font revêtus les archers cités plus haut. Une ordonnance du duc Jean V de Bretagne, en 1425, dit « que les archers foient armez de forts jacques garnies de laifches (lames), chaifnes ou mailles pour couvrir les bras. » La jacque était donc plus légère et plus à la portée des gens du commun que la brigandine dont le prix devait être affez élevé. « Vieils haubergeons, jacques et autres habillemens de pauvre état » (Monftrelet). Il y avait auffi des jacques autrement faites qu'en toile et en cuir, mais c'était l'exception. « Siot un jafque moult fort de bonne soie empli, » dit la Chronique manufcrite de du Guefclin, et en 1398 le duc d'Orléans donna à meffire Charles d'Albret une jacque de velours cramoifi à longs poils, garnie d'aiguillettes et de crochets d'or (Catal. Jourfanvault). Le bailli de Mantes affirme enfin que la jacque était bien préférable à la brigandine pour les gens de pied.

15

Voir plus bas, à la note 45, où nous avons réuni tout ce qu'il y avait à dire fur la brigandine, à propos

des tournois où le manuſcrit déclare qu'elle était d'un uſage très-fréquent.

16

Le mot trouſſe eſt improprement employé en parlant de l'archer : la trouſſe appartenait excluſivement à l'arbalétrier. L'archer portait ſes flèches bottelées à la ceinture et réunies dans une ſorte d'anneau rond en cuir ou en métal qui les maintenait à peu près horizontalement, la pointe en avant. La trouſſe était un étui rond ou carré ou plus large du haut que du bas, que l'arbalétrier attachait à ſa ceinture et dans lequel il mettait ſes carreaux perpendiculairement, le fer en bas. On s'explique fort bien que les archers n'aient pu ſe ſervir pour leurs flèches d'un ſemblable étui : la longueur de la flèche était telle que la trouſſe, battant les jambes de l'archer, ſerait devenue un véritable obſtacle pour la marche ou la courſe. L'archer, d'ailleurs, au moment de combattre, jetait à terre ſon paquet de flèches et les ramaſſait à meſure qu'il en avait beſoin. L'anneau ou courroie de ceinture ne lui ſervait donc qu'à les raſſembler au moment de ſe remettre en marche.

17

L'arbalète, à cauſe de ſa peſanteur et de la lenteur relative de ſon tir, était devenue, au milieu du XVe ſiècle, plutôt une arme de rempart qu'une arme de bataille. La proportion pour le tir était telle que l'arbalète ne jetait que trois carreaux contre dix flèches lancées par un arc. En cas de pluie ou d'humidité dans l'atmoſphère, la

corde de l'arbalète, fixée à demeure, se détendait et perdait de sa force. En revanche, l'arbalète l'emportait de beaucoup pour la précision du tir qui était parfaite, mais qui exigeait que l'on visât à loisir le but que l'on voulait atteindre. Pour toutes ces raisons, l'arbalète convenait autant à la défense des villes qu'elle convenait peu dans les batailles rangées. Les Gênois et les Gascons étaient réputés les plus habiles dans le maniement de cette arme.

18

Le haubergeon était le diminutif de la grande cotte de mailles ou haubert. Il était d'une maille différente et moins fine que le haubert. C'était une tunique sinon flottante, du moins peu ajustée, avec des manches courtes et larges n'atteignant même pas le coude, et qui descendait jusqu'à mi-cuisses.

19

Il y aurait ici de l'indécision sur l'arme appelée langue de bœuf et sur son usage, si l'on s'en rapportait à l'arme connue au XVI[e] siècle sous cette désignation. La langue de bœuf, du XVI[e] siècle, ou même déjà de la fin du XV[e], d'origine italienne, n'était autre chose qu'une épée tenant le milieu entre l'épée ordinaire et la dague pour la longueur, avec une lame plus large que la main au talon et se rétrécissant rapidement jusqu'à la pointe, de manière à n'avoir nulle part la même largeur. La langue de bœuf était presque toujours d'une grande richesse. La lame, évidée à compartiments, était très-souvent damasquinée d'or ou d'argent. La poignée était

ſouvent auſſi en ivoire. Celles de Vérone étaient les plus eſtimées. On en trouve encore dans diverſes collections publiques ou particulières quelques modèles, et toutes celles que nous avons eu occaſion d'étudier étaient plus ou moins riches. — Telle n'était pas l'arme des ſoldats de Charles VII, la langue de bœuf « en faczon de dardres » que dépeint notre manuſcrit. Cette langue de bœuf était une pique ou un javelot dont le fer devait offrir de l'analogie avec l'arme du XVIe ſiècle que l'on vient de décrire, c'eſt-à-dire qu'il était très-large, très-court et à deux tranchants. Du Cange cite un fragment de lettres de rémiſſion de 1441 où la langue de bœuf eſt aſſimilée à la guiſarme. « Icellui Périnet ſen ala en la ville de Hébonnières (Harbonnières en Santerre, Somme) a tout une guiſarme ou langue de bœuf. » Plus loin il dit encore « ung baſton appellé javeline ou langue de beuf. »

Une miniature d'une traduction françaiſe de Valère Maxime (Bibl. Harleienne, 4374, fo 161, publ. par M. Héwitt, t. III) repréſente un « javelin-man » qui n'eſt autre que le coutillier dont parle notre manuſcrit. Il a le haubergeon de mailles et par-deſſus une brigandine très-courte, la ſalade ſans viſière à très-court couvre-nuque : le harnois de jambes eſt complet et il eſt de plus terminé par la poulaine; ce qui nous ferait ſoupçonner le peintre d'inexactitude, car aſſurément la poulaine d'acier ne pouvait être portée par un homme de pied. L'armure défenſive eſt complétée par un bouclier ovale et bombé, avec un umbo ſaillant duquel rayonnent des lames de fer qui vont ſe terminer en s'arrondiſſant ſur les bords de l'écu.

Le paſſage ſuivant, tiré du mémoire du bailli de Mantes au roi, déjà cité, d'après l'original de la chambre des comptes, s'applique à merveille au coutillier dont nous nous occupons. « Il lui ſemble que ceulx qui porteroient voulges les devroient avoir moiennement longs, et qu'ils euſſent un peu de ventre, et auſſi qu'ils fuſſent tranchans, et bon eſtoc, et que leſdits guiſarmiers aient ſalades à viſières, gantelets et grans dagues ſans eſpées » (Du Cange, Gloſſ. au mot *Giſauma*). — Voilà bien le coutillier de notre manuſcrit, ſous le nom de guiſarmier, et la langue de bœuf eſt devenue la vouge, c'eſt-à-dire une pique munie d'un fer tranchant d'un côté et garni d'une rondelle à la douille. — Guiſarme, vouge ou langue de bœuf nous paraiſſent ſinon ſinonymes, au moins offrir entre elles une grande analogie et former trois genres très-peu variés de la même famille. Diſons en paſſant que la guiſarme, dont on a voulu faire une hache, n'a jamais été qu'une pique, « ung baſton, une grande alumelle appellé juſerme » (lett. de rémiſſ. de 1426). — L'aiguillon pour piquer les bœufs s'appelait, en 1382, « la giſe, » et ce n'était pas une hache. Il nous ſemble que la giſarme ou guiſarme lui devait ſon nom, ſans doute à cauſe de l'analogie qu'il y avait dans la manière de ſe ſervir de l'une et de l'autre.

20

« Couſtillers » dans Froiſſart; « couſteliers et couſtilliers » dans Jean Chartier; « couſtilleur » dans des lettres de rémiſſion de 1455. — Il faut lire ce que nous avons dit du coutillier dans les deux derniers paragraphes de la note qui précède.

21

Parmi les épées du Musée d'Artillerie il en est treize qui appartiennent incontestablement au XVe siècle, mais à différentes époques du XVe siècle. La diversité que l'on remarque entre elles prouve que la mode était peut-être plus changeante pour les épées que pour les autres armes. La longueur, la largeur, la forme de la lame, les quillons, la fusée, le pommeau, tout ce qui constituait enfin l'épée au XVe siècle était sujet à de fréquentes variations : ainsi, parmi les treize épées que nous venons de signaler, il n'en est pas deux qui soient semblables, et il n'en est qu'une seule qui se rapporte parfaitement à la description de notre manuscrit : c'est celle qui porte le n° J, 13 (voir les planches, n° 23). Elle est courte, à deux tranchants, avec une arête adoucie au centre et un talon très-large. Les quillons sont fortement recourbés sur eux-mêmes à leurs extrémités et tournés vers la pointe de la lame. Le pommeau est circulaire. Telle qu'elle est et en l'examinant, avec notre manuscrit sous les yeux, il est impossible de ne pas la reconnaître pour celle dont les hommes d'armes se servaient au moment où notre auteur écrivait son traité. Le n° J, 13 du Musée d'Artillerie est donc le type de l'épée usitée en France par les chevaliers, de 1446 à 1450. — On trouve encore, dans l'inventaire des armes conservées au château d'Amboise, dressé en septembre 1499, la mention suivante de deux épées attribuées à la même époque : « une espée, la poignée garnie de fouet blanc, ung pommeau long en faczon de cueur esmaillé blanc et rouge, nommée l'espée du roi Charles septiesme qu'il portoit en son courset —

une espée d'armes, la poignée de fouet blanc, au pommeau d'un costé à Nostre-Dame et St-Michel de l'autre. »

22

Les dagues de cette époque, à en juger d'après les monuments contemporains, n'étaient que le diminutif de l'épée, à l'exception des quillons qui manquent fréquemment. Nous publions comme spécimen (voir les planches n° 23, A) une dague à lame triangulaire, avec poignée en cuivre doré, trouvée au gué de Véluire, en Vendée (Poitou et Vendée, par M. Fillon).

23

Nous n'avons trouvé citées nulle part ailleurs ces épées dites feuilles de Catalogne qui devaient être, ainsi que le nom l'indique, de fabrication espagnole. — Les épées de Ségovie étaient déjà connues et estimées au XIIIe siècle (Gloss. de du Cange).

24

L'usage de l'épée à deux mains remonte bien plus haut que la seconde moitié du XVe siècle et ne fut pas particulière aux Suisses, comme on l'a souvent prétendu. Il en est fait mention dans les chroniques du XIVe siècle: Froissard en parle et prouve que les gentilshommes ne dédaignaient pas de s'en servir, mais quand ils avaient mis pied à terre, car le maniement de cette arme était impraticable à cheval, mais pourtant, elle était plutôt dévolue aux piétons. A la bataille de Saint-Tron, les

archers bourguignons étaient « embaſtonnés de grandes eſpées, et après le trait paſſé (après avoir épuiſé leurs flèches) ils donnoyent de ſi grands coups de celles eſpées quils coupoient un homme par le faux (le milieu) du corps, et un bras et une cuiſſe » (Olivier de La Marche). — Le maniement de l'épée à deux mains exigeait de l'adreſſe et une étude approfondie : on en faiſait un jeu et les habiles « joueurs de l'eſpée à deux mains » ſe donnaient en ſpectacle comme dans les aſſauts d'armes de nos jours : « le ſuppliant ſe fuſt tranſporté à ung lieu près de Bayeux ouquel avoit grant nombre de gens aſſemblez pour ung jeu publique qui y eſtoit, ceſt aſſavoir de l'eſpée à deux mains. » Et encore : le ſuppliant et pluſieurs autres eſtans aſſemblez en noſtre ville de Paris, en loſtel de la Pie, près Saint-Gervais, pour aprandre à jouer et eulx eſbatre du jeu de l'eſpée à deux mains ſoubz maiſtre Guillemet de Montroy » (lett. de rémiſſ. de 1426 et 1450, citées par du Cange, Gloſſ, au mot *enſiludium*).

La lame de l'épée à deux mains était large et d'égale largeur depuis le talon juſqu'à la pointe, et quelquefois même plus large à la pointe qu'au talon. Elle était toujours à deux tranchants, parfois ſeulement pour les deux tiers de ſa longueur (Muſée d'Artillerie, J, 149). Les quillons étaient toujours droits. — Certaines épées à deux mains étaient d'une longueur prodigieuſe. Meſſire Archambaud de Douglas ſe ſervait, à la fin du XIV[e] ſiècle, d'une épée « qui avait d'alumelle (de lame) deux aulnes et à peine la pouvoit un autre lever de terre. » (Froiſſart, liv. XI, ch. X).

Abbeville avait, au XV[e] ſiècle, une fabrique d'armes

renommée dont le poinçon était un A au milieu d'un double filet rond. Nous possédons une épée à deux mains, du milieu du XVe siècle, qui provient de cette fabrique. La longueur de la lame, de la pointe au talon, est de 1m 27c; celle de la poignée, de la garde au pommeau, est de 0m 52c, ce qui donne 1m 79c pour la longueur totale de l'épée : c'est une des plus courtes que nous connaissions et elle est au-dessous de la grandeur moyenne, ce qui, ajouté à sa date et à sa provenance, en fait une pièce fort intéressante. La lame, plate, est à deux tranchants jusqu'à 0m 8c de la garde et elle porte quatre gorges d'évidement sur la moitié de sa longueur : elle a 0m 05c de largeur au talon et 0m 04c à la pointe. Les quillons, droits, mesurent ensemble 0m 49c : ils sont ciselés en torsades à leur extrémité et terminés par des boutons pareils au pommeau, c'est-à-dire en forme de poire et taillés en pointe de diamants à leur partie supérieure. La garde est formée d'une tige de fer tordue en forme de 8 et elle a un grand développement. — L'épée à deux mains, à lame dite flamboyante, est postérieure et se rencontre surtout au XVIe siècle où on l'appelait flamard : cette disposition particulière avait pour but d'empêcher que l'on put saisir l'épée avec les mains. — Cette arme, fort lourde et fort gênante, se portait en marche attachée derrière le dos par une courroie qui passait sur les épaules.

25

Était-ce la grande dague à laquelle on donnait le nom significatif de coppe-gorgias ou ganivète? car, dans la lutte, la mission de l'archer, une fois la mêlée engagée et

ſes flèches épuiſées, était d'égorger les hommes d'armes démontés, abattus ſous leurs chevaux et embarraſſés par le poids de leurs armures.

26

Les arcs en bois d'if étaient, à ce qu'il paraît, les plus eſtimés en 1446 : mais dans les ſiècles précédents on en avait fait en érable, en bois de viorne (Jean de Garlande) et en aubier (du Cange). Au milieu du XIVᵉ ſiècle, l'archer était armé d'un petit arc à la Génoiſe, compoſé d'une pièce de bois très-épaiſſe et très-courbée, et, par conſéquent, avec une corde très-courte. La force de projection n'étant pas grande, il fallait tirer de très-près, et les archers français ou génois avaient un déſavantage trop marqué contre les Anglais dont les arcs avaient ſix pieds de hauteur. Depuis 1350 donc l'arc français alla en s'agrandiſſant et dès les premières années du XVᵉ ſiècle il avait atteint les mêmes proportions que celui des Anglais : à leur exemple, le bois d'if avait été préféré à tous les autres. Mais il était une choſe que les archers français n'avaient pu emprunter à leurs voiſins d'Angleterre, c'était leur adreſſe proverbiale à ſe ſervir de l'arc. Lorſqu'Édouard Iᵉʳ partit pour l'Écoſſe, en 1306, il avait avec lui de nombreux archers ſi adroits qu'ils perdaient rarement une de leurs douze flèches et diſaient en plaiſantant qu'ils avaient douze Écoſſais dans leurs trouſſes. Ils s'exerçaient déjà à tirer les jours de fête et ne pouvaient viſer un but éloigné de moins de deux cent vingt verges. On faiſait peu de cas en Angleterre d'un archer qui ne tirait pas douze flèches à la minute et qui manquait un homme à deux cent quarante

verges (Lingard, Hift. d'Angleterre). Du projet d'ordonnance fur les francs-archers élaboré par le bailli de Mantes et que nous avons déjà eu occafion de citer deux fois dans les notes qui précèdent, il réfulte que les archers devaient avoir chacun au moins dix-huit flèches : les archers anglais, au XVe fiècle, en portaient chacun vingt-quatre.

27

Les flèches étaient en bois de frêne, et empennées de plumes de poule, de paon ou de cygne : les carreaux d'arbalète, feuls, étaient empennés de fer ou de bois. Le fèr des flèches a bien fouvent varié de forme ou de longueur : il y avait « les faëtes, eflingues, paffadouz, dardes, gourgons, fongnoles, panons ou penons, raillons, barbillons (fers barbelés), paonnets, frêtes. » Chacune de ces efpèces tirait fon nom de la forme du fer dont elle était armée, et qui était tantôt pointu, tantôt carré, arrondi, plat ou triangulaire. Il y avait des flèches dans le fut ou manche defquelles le fer était inféré : il y en avait d'autres au contraire dont le fut était inféré dans le fer : dans la plupart, le fer tenait fortement au fut; mais, par un raffinement barbare, dans quelques-unes le fer y tenait fi peu, qu'en arrachant la flèche on le laiflait dans la bleffure. — Au XVe fiècle on mouillait de falive le fer afin d'envenimer les bleffures faites par lui (Monteil). — La forme du fer décrit par notre manufcrit était la plus commune et la plus ufitée. C'eft celle dont on a retrouvé tant de modèles fur le champ de bataille d'Azincourt, dans les environs d'Abbeville, et dans toutes les parties du Ponthieu qui ont été le théâtre

de luttes partielles ou de batailles rangées au XVe siè-cle; le fût de la flèche était d'une grandeur considérable; Lingard donne aux flèches anglaises une longueur moyenne d'un mètre. Notre manuscrit exprime un avis analogue en disant : « quatre palmes ou quatre palmes et demi, et plus. » La palme était l'espace compris entre le sommet du pouce et du petit doigt quand la main est étendue. Cette mesure, qui se nommait aussi « un es-pan, » peut représenter en moyenne de 0^m 22 à 0^m 24^c. On comprend combien elle était variable puisqu'elle était déterminée par le plus ou le moins d'ouverture de la main. En admettant comme moyen terme 0^m 23^c par palme, c'est pour la flèche française une longueur de 0^m 92^c, de 1^m 02^c « et plus. » Il est à peu près certain que l'arc et les flèches suivaient la taille de l'archer.

28

Le caractère des nations ne saurait changer. Notre armée n'est-elle pas aujourd'hui telle que l'auteur de notre manuscrit la voyait en 1446. La *furia francese* est connue : on sait aussi combien nous sommes promptement démoralisés dans les revers.

29

L'auteur était un lettré, on le voit, et il sacrifiait au goût de son époque en allant chercher ses exemples dans les temps les plus reculés de l'antiquité. Le passage qui termine sa citation dénote un certain talent d'observation, une connaissance approfondie de ses contemporains.

Il eſt ſeulement difficile de reconnaître Tarquin dans « Turcart. »

30

Il eſt évident que l'auteur avait pris la plume avec le projet d'écrire une Étude ſur le Coſtume civil et militaire en France. Le courage lui a-t-il fait défaut ou a-t-il craint de s'égarer dans le dénombrement des étoffes et des colifichets féminins? Ou bien enfin a-t-il trouvé au dernier moment que tout ce qui ne touchait pas de près ou de loin à la guerre n'était pas digne d'occuper les loiſirs d'un gentilhomme? Bref, il a pris un moyen terme et remplacé ſa diſſertation, comme il le dit lui-même, en faiſant peindre, dans ſon manuſcrit original, une miniature repréſentant le coſtume civil de 1446 à 1450. On ignore quelle fut la deſtinée de ce précieux monument, véritable ancêtre de nos journaux de mode modernes. Les copies ſur leſquelles notre texte a été réviſé ſont preſque contemporaines et appartiennent encore au XVᵉ ſiècle, mais elles n'offrent aucune miniature. Il eut été facile d'y ſuppléer à l'aide d'autres manuſcrits à vignettes de l'époque, mais telle n'eſt pas notre intention et nous imiterons la prudente réſerve de l'auteur en nous renfermant avec lui dans la deſcription plus noble du coſtume militaire de nos aïeux.

31

C'eſt-à-dire tout le timbre, toute la partie du heaume qui emboitait le crâne juſqu'à la hauteur des yeux.

32

On conçoit quelles dimenfions atteignait un heaume qui devait avoir en tous fens « trois bons doys » de plus que la tête elle-même, c'eft-à-dire 0m 06c environ, en convertiffant les mefures du moyen-âge en mefures modernes. La première pièce du heaume de tournoi eft donc le timbre, qui, d'après notre texte, était fait d'un feul morceau, arrondi, mais feul et féparé des autres pièces qui vont fuivre.

33

La vue du heaume était l'endroit par lequel on voyait à travers le heaume : on défignait fous ce nom les deux fentes horizontales qui correfpondaient à chacun des deux yeux. La vue n'était ainfi que pour les cafques de guerre, où elle était beaucoup plus étroite que dans les heaumes de tournoi, à caufe des flèches et des carreaux d'arbalète. Les heaumes de tournoi, et cela réfulte de notre texte même, n'avaient pour les deux yeux qu'une feule et même fente horizontale (voir la note 35).

34

C'eft le mézail, ou autrement dit l'enfemble des pièces qui défendent le vifage. Il correfpond à la vifière dans le baffinet, à la grande bavière quand on s'armait d'une falade fans vifière ou d'un chapeau de Montauban (voir la note 3). Ce mézail avait, par rapport au timbre du heaume, une faillie de 0m 06 à 0m 07c. Il defcendait affez

bas fur la poitrine et pouvait prefque tenir lieu de la moitié fupérieure du plaftron.

35

La largeur de la fente horizontale réfervée pour la vue eft ici de 0m 02c 1/2 environ. Nous avons eu occafion de la mefurer fur plufieurs armures de guerre du XVe fiècle (de la fin, il eft vrai), et nous l'avons trouvée partout et uniformément de 0m 00c 05m. Il y a, comme on le voit, une notable différence, fondée fur la néceffité de fe garantir partout de la flèche ou du carreau de l'arbalète. Rien de femblable à craindre dans les tournois où le fer de la lance elle-même, ou rochet, avait la forme d'une tulipe. La longueur de la vue eft donc, felon notre texte, de 0m 22 à 0m 24c, l'efpan étant une mefure analogue à la palme, comme nous l'avons dit à la note 27. Dans les cafques de guerre du XVe fiècle, la vue, divifée en deux parties, avait plus ou moins de longueur felon la forme plus ou moins allongée de la vifière. Les plus courtes que nous ayions obfervées avaient 0m 06c pour chaque œil, 0m 12c pour les deux, c'eft-à-dire pour la totalité de la vue, fans compter le fragment de nafal qui les réunit. — Il faut remarquer, d'après notre texte, que du côté gauche la vue était moins large et le bord du ventail plus en faillie que du côté droit. Cette difpofition s'explique par la néceffité pour le jouteur de porter toute fon attention fur la pointe de fa lance placée à droite et fur la lance de fon adverfaire qui le menaçait également du côté droit. C'eft par fuite du même principe que l'on ferme l'œil gauche pour affurer le tir du fufil ou de la carabine.

36

La pièce du visage ou ventail était attachée au timbre du heaume des deux côtés de la vue. Notre texte explique que le ventail était posé sur le timbre et le dépassait des deux côtés de 0m 04c environ. C'est sur cet excédent, destiné à consolider la jonction des deux pièces, qu'étaient placés les clous ou rivets qui les attachaient l'une à l'autre. On poussait si loin les précautions que la tête de ces rivets était tantôt arrondie, tantôt limée au niveau du fer, afin que le rochet ou fer de la lance ne rencontrât dans le heaume aucune surface plane, aucune partie saillante de laquelle le jouteur put se faire un point d'appui pour renverser son adversaire : car il ne fallait pas penser à le desheaumer puisque, comme on le verra plus loin, le heaume était solidement attaché à la cuirasse.

37

Le mézail, quoiqu'adhérent au heaume, avait, pour la longueur et pour la forme, beaucoup d'analogie avec la haute bavière, et il descendait à un bon travers de main au-dessous de la naissance du cou. Au lieu d'être carré du bas comme l'était souvent la bavière, il se terminait en pointe, un peu comme l'écusson héraldique du moyen-âge. Au lieu d'être plat, ce qui aurait été impossible, ou légèrement arrondi et dessinant le menton, comme la bavière, ce mézail descendait tout d'une venue des yeux en se rétrécissant un peu sur le cou, et il était partagé au milieu par une vive arête, toujours pour que la lance put glisser sur l'une ou l'autre face. Quoiqu'il se

rétrécit fenfiblement en approchant de l'épaule, ce mézail était loin de toucher le corps, et il en était encore éloigné de 0m 08c au bas du cou. En adoptant le *doigt* pour 0m 02c, nous aurions la mefure de la proportion dans laquelle le mézail fe rétréciffait fur tout fon développement. On a vu plus haut que le timbre dans toute fon étendue, au niveau du fourcil même, était à « trois bons doiz » ou 0m 06c de la tête, qu'enfuite le haut du mézail, au-deffous de l'œil, dépaffait le bord du timbre de « trois bons doiz, » ce qui donnerait au mézail, à fa naiffance, un écartement de 0m 12c du vifage. En admettant que le mézail fut à 0m 06c du cou, nous trouverions que des yeux à la gorge il fe rétréciffait de 0m 04c en tout, ce qui lui donnerait, à la vue, une faillie de 0m 08c fur tout le refte du heaume.

38

Le poids exceffif de toutes les pièces de l'armure de joute obligeait à laiffer d'autant plus de latitude à la refpiration qu'une fois le heaume bouclé fur la poitrine et fur le dos il n'était pas facile de s'en débarraffer promptement, et qu'enfuite l'on n'avait pas, comme avec le baffinet, la reffource de lever la vifière, ou, comme avec la falade, de fe découvrir la tête. On arrivait à tourner cette difficulté en ménageant un beaucoup plus large efpace pour la vue, qui fervait en même temps à la refpiration, et en pratiquant fur le côté droit du mézail, à la hauteur et le long de la joue droite, des ouvertures dont le nombre, la dimenfion, la forme, enfin, paraiffent avoir été déterminées par le goût du propriétaire de l'armure ou de l'ouvrier qui la faifait. Ce qui ne fervait plus direc-

tement ou indirectement à la défenſe du jouteur était conſidéré comme acceſſoire, et il n'y avait plus d'autre règle que la fantaiſie de chacun. C'eſt ainſi que, d'après notre manuſcrit, ces ouvertures auraient été deux ou trois fentes perpendiculaires allant de la joue au collet; tandis qu'en examinant au Muſée d'Artillerie deux caſques de tournoi du milieu du XVe ſiècle, nous avons obſervé ſur l'un, à droite du mézail, une petite porte tournant ſur une charnière et s'ouvrant et ſe fermant au moyen d'un reſſort (H, 5); ſur l'autre on remarque, à la hauteur des oreilles, deux fentes perpendiculaires qui donnaient l'air néceſſaire en même temps qu'elles ſervaient à l'ouïe. Quelquefois, et le modèle que nous publions (voir l'armure de joute) en eſt une preuve, ces fentes affectaient des formes élégantes et préſentaient une ſucceſſion de carrés, de loſanges, de trèfles, de cœurs, d'étoiles ſuperpoſés et placés à des intervalles très-rapprochés, et dont la réunion formait une fente de la hauteur et de la largeur néceſſaires.

39

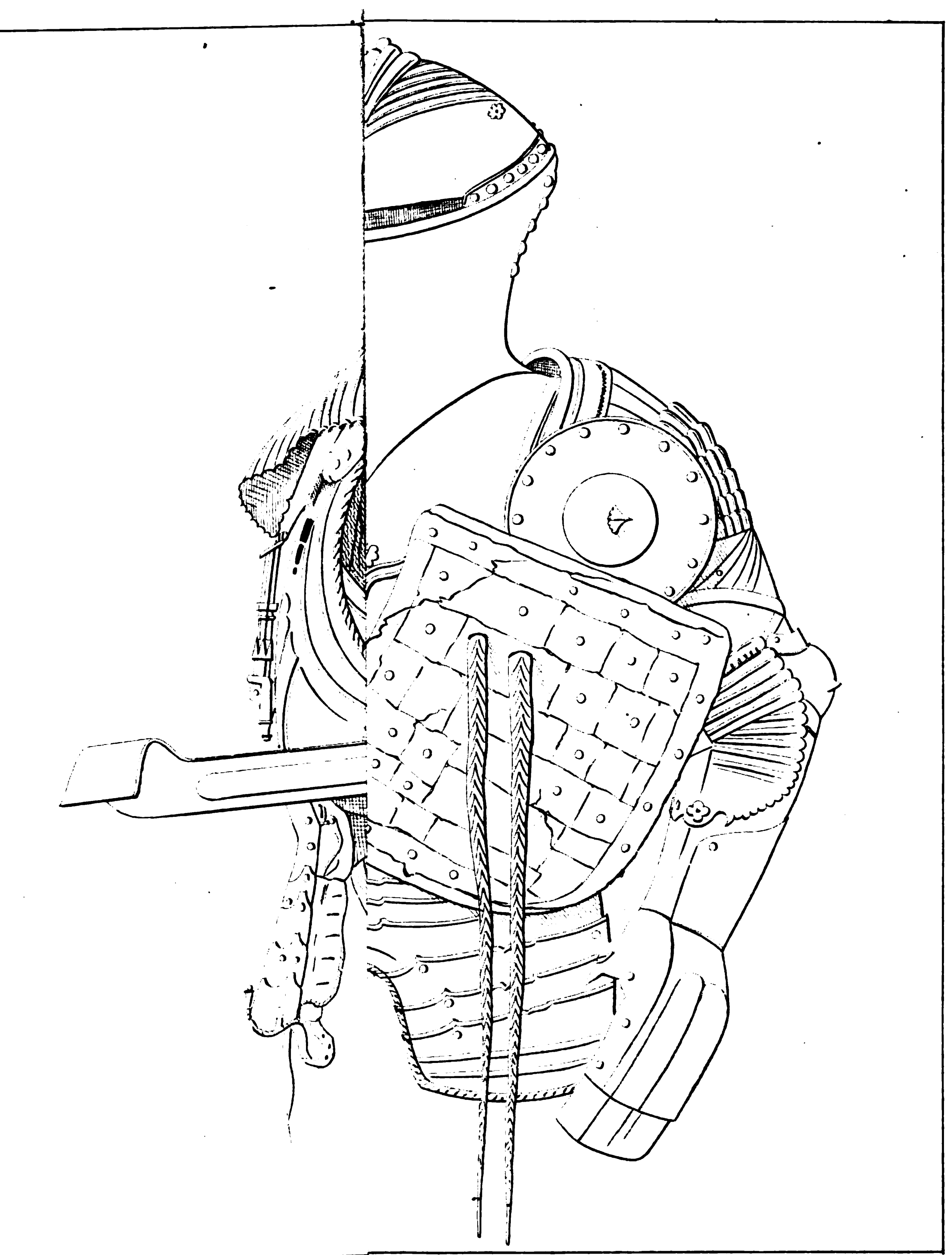
Cette troiſième pièce, à laquelle on doit donner le nom de couvre-nuque, complétait le heaume de joute. A l'inverſe du mézail qui recouvrait le bord du timbre et était rivé ſur lui, le couvre-nuque était recouvert par le bord du timbre : il partait de l'oreille, deſcendait ſur le collet en ſe rétréciſſant et en emboîtant la forme de la tête et du cou, mais toujours à 0^m 06^c de diſtance des parties qu'il était deſtiné à couvrir. A la naiſſance du cou il ſe développait en s'élargiſſant et garniſſait les deux épaules ſur une hauteur de 0^m 06^c environ. Cette pièce

était la feule du heaume que l'on put faire et que l'on fit; fans aucun inconvénient, auffi légère que poffible. Elle n'avait pas de fatigue et n'était pas expofée à être fauffée, les atteintes de lance n'ayant lieu que par-devant.

40

Voilà donc le heaume de joute ufité en 1446. Il fe compofe : 1° du timbre, pièce de fer légèrement cintrée qui couvre toute la tête jufqu'au niveau des oreilles et des fourcils; 2° du mézail, rivé fur le timbre des deux côtés, contre l'oreille, et qui defcend par-devant jufqu'à 0m 06c au-deffous de la naiffance du cou; 3° du couvre-nuque, rivé fous le timbre et le mézail, à la hauteur des oreilles, et qui, deffinant le cou, fe termine en fe déployant en éventail à 0m 06c au-deffous des épaules. — La forme de ce heaume était telle qu'il n'y avait befoin avec lui ni de colletin de fer ni de gorgerin de mailles. Il était pofé fur les épaules et maintenu en avant et en arrière par deux boucles, fi le jouteur avait une brigandine, finon en avant par des vis, et en arrière par une courroie : dans ce cas il fe rapporte identiquement à celui que nous publions.

Les proportions exagérées du heaume, par rapport au refte de l'armure, avaient pour but de permettre au jouteur d'éviter les contufions caufées par les chocs et de tourner librement la tête pour voir autour de lui. Il fallait enfin que le poids confidérable du heaume repofât fur les épaules, car on n'aurait pu le porter fur la tête. C'eft pourquoi on laiffait 0m 06c d'intervalle entre la tête et le cafque, fans compter que l'on n'y adaptait aucune



Foye lith. H Legrand.

garniture intérieure. Fait de trois pièces rivées enſemble, il devait donc être aſſez large au cou pour que la tête put y paſſer, et pourtant il avait à la naiſſance du cou 0^m 08^c de largeur de moins qu'aux yeux. On peut juger par là de ſes proportions vraiment coloſſales.

Le Muſée d'Artillerie ne poſſède que deux heaumes des tournoi du milieu du XV[e] ſiècle, provenant de la collection Soltikoff à laquelle appartenait également la ſi curieuſe armure de joute, pièce unique peut-être de cette eſpèce et ſurtout de cette époque, que nous avons fait reproduire afin d'aider à l'intelligence de nos développements. C'eſt aſſez dire la rareté des pièces de cette nature. Il eſt curieux de remarquer combien diffèrent de ſentiment à cet égard notre manuſcrit et le traité du roi René qui vivait pourtant à la même époque. Il n'y a aucune ſorte d'analogie entre les armures de joute telles que chacun d'eux les décrit. Les deux heaumes du Muſée d'Artillerie et l'armure gravée ci-contre ſubſiſtent comme de vivants témoignages de la parfaite exactitude de notre écrivain anonyme, tandis qu'il n'exiſte nulle part de pièces ſemblables à celles décrites par le roi René. Ceci nous paraît concluant et ſans réplique en faveur de l'importance réelle de notre petit traité inédit et inconnu.

Le catalogue du Muſée d'Artillerie (édit. de 1864) attribue une origine allemande aux deux heaumes de joute, H, 5, et H, 6. Leur analogie avec la deſcription de notre manuſcrit eſt telle que nous n'héſitons pas à conteſter cette nationalité, à les dire français et à leur aſſigner pour date le milieu plutôt que la fin du XV[e] ſiè-

cle. La feule différence que l'on remarque dans le premier (H, 5) eft que le ventail, quoiqu'ayant une ouverture à fermeture mobile, en forme de porte, vers la joue droite, s'ouvre lui-même en tournant fur une charnière placée à gauche, de manière à découvrir le vifage du jouteur et à le laiffer fe rafraîchir à l'aife. Ce heaume porte encore au bas du ventail l'anneau dans lequel paffait la courroie qui le maintenait attaché à la poitrine. — Le fecond heaume (H, 6) eft exactement celui de notre manufcrit. Il fe compofe de quatre pièces rivées enfemble : il a fur les oreilles les deux ouvertures pour donner de l'air, et il fe fixait au plaftron et à la doffière par deux charnières à goupilles. On verra que, malgré fa fimplicité, ce heaume était encore fufceptible d'une certaine ornementation et de quelqu'élégance. Dans celui que nous reproduifons comme type le timbre eft cannelé et les points d'ajuftement des pièces font découpés en dents arrondies dont chaque extrémité porte un rivet à tête alternativement ronde et plate. Au fommet du timbre on remarque enfin une courte tige de fer deftinée à fupporter le cimier. — Pour y voir diftinctement devant foi, par fuite de la difpofition du mézail, il était néceffaire que le jouteur fe penchât en avant.

41

L'écu de joute a un cachet d'originalité tout particulier : il ne fe rapproche en rien de l'écu de guerre qui, d'ailleurs, à l'époque qui nous occupe, n'était plus que le partage à peu près exclufif du fantaffin. La matière première de l'écu de joute était donc une épaiffeur de 0ᵐ 02ᶜ d'un bois léger, mais ferré, tel que le tilleul, par

exemple. Le bois était recouvert, ſur ſes deux faces, d'une épaiſſeur de cuir de 0m 02c, ſoit 0m 06c d'épaiſſeur totale, ſur laquelle on appliquait extérieurement une véritable marqueterie d'os le plus dur que l'on pouvait trouver ou de la couronne de la corne de cerf, qu'à cauſe de cette qualité on employait pour faire les noix d'arbalète. Les pièces qui couvraient la ſuperficie du bouclier étaient carrées et de la dimenſion d'une caſe d'échiquier : chacune d'elles était maintenue au centre par un rivet de fer. Notre deſſin en donne une idée fort exacte : on y diſtingue parfaitement les joints des carrés d'os et les goupilles ou rivets qui les fixent. Le Muſée d'Artillerie poſſède (I, 7 et 8) deux targes de joute analogues à celles décrites par notre manuſcrit comme étant « les eſcuz à quoy on jouſte en France. » Le n° 7 (voir les planches, n° 16) eſt entièrement revêtu de plaques d'os; le n° 8 n'a que ſa bordure en façon d'échiquier. Il faut donc admettre que le catalogue a fait erreur en les déſignant ſous le nom de targes allemandes. La deſcription et l'autorité de notre écrivain leur reſtituent leur véritable origine et leur véritable époque.

42

Le texte de notre manuſcrit, ordinairement très-facile à comprendre, s'obſcurcit ici et nous allons eſſayer d'y apporter la lumière. — L'écu de joute, fait comme on vient de le dire, doit avoir les proportions ſuivantes : il eſt deſtiné à couvrir le cavalier depuis « deux doiz de deſſobz la veue du coſté ſéneſtre, » c'eſt-à-dire depuis 0m 04c au-deſſous de l'œil gauche juſqu'à un demi-pied plus bas que le coude. En calculant d'après les proportions

moyennes du corps humain, cette diſtance pourrait être approximativement évaluée à 0ᵐ 65 ou 0ᵐ 70ᶜ : telle eſt donc la hauteur du bouclier. Quant à ſa largeur, elle eſt de « trois eſpans ou trois eſpans et demy, » c'eſt-à-dire trois fois 0ᵐ 23ᶜ environ, ou en totalité 0ᵐ 70ᶜ. L'écu eſt échancré ſur le côté droit et ſeulement depuis le milieu de ſa hauteur juſqu'en haut pour recevoir la lance. Chez les uns cette échancrure a la forme et la dimenſion du bois de la lance; chez les autres, et notamment dans le bouclier de l'armure que nous reproduiſons, tout un côté de l'écu eſt légèrement évidé. L'écu eſt donc carré du côté gauche et en haut, évidé du côté droit et arrondi par en bas; il eſt enfin aſſez concave pour que le centre ſoit plus rapproché de deux ou trois doigts du corps du jouteur que tout le reſte. Cette circonſtance n'était nullement due au haſard. Cette forme laiſſait plus d'aiſance au bras gauche pour diriger le cheval, et permettait au jouteur de baiſſer la tête, puiſque l'écu, par ſuite de ſa contexture, ne touchait le corps que par ſon point central, à la hauteur du ſein.

43

Il y a ici encore une phraſe obſcure et que l'on pourrait interpréter de pluſieurs manières. Nous croyons avoir ſaiſi ſa véritable ſignification. L'écu était ſuſpendu au cou du jouteur par une treſſe, appelée « guige » par les écrivains d'une époque plus reculée. Après avoir entouré le cou du jouteur, cette treſſe traverſait l'écu « à ung demy-pied et trois doiz » du bord ſupérieur et retombait extérieurement en formant pour ainſi dire deux aiguillettes. Un coup-d'œil jeté ſur l'armure de

tournoi en dira plus long que bien des descriptions: de sorte que, pour rapprocher l'écu de la poitrine, il suffisait de tirer les tresses ou aiguillettes pendantes : si, au contraire, on voulait desserrer l'écu, il fallait seulement le tirer à soi. Il était néanmoins nécessaire que la tresse fut assez fortement serrée dans les deux œillets pratiqués au travers de l'écu pour que celui-ci ne glissât pas et ne quittât pas facilement la position qu'on lui avait fait prendre.

44

La cuirasse pouvait donc être analogue à celle de guerre. L'emploi du bouclier rendait inutile une plus grande épaisseur : pourtant, Jean de Bonifacio, gentilhomme italien, ayant mis pour jouter contre Jacques de Lalain, en 1446, « un léger harnoys de guerre, » dut s'en repentir, car son armure fut tellement faussée des coups que Lalain lui portait, qu'il fut en danger de perdre la vie (Olivier de La Marche). — Il arrivait donc plus fréquemment qu'il y avait deux sortes d'armures bien distinctes, celle de guerre et celle de joute, qu'il était plus prudent de faire servir seulement à l'usage auquel elles étaient destinées. On n'avait aucune répugnance à acheter des harnais de joute d'occasion, même les plus grands seigneurs : la duchesse d'Orléans, par exemple, fit acheter à Bourges, en 1455, une armure de joute que Bertrand du Parc y avait mis en gage (Catal. Joursanvault). — La signification du mot « voulant » nous échappe.

45

C'eſt ici ſeulement, et ſur ce ſeul point, que notre manuſcrit eſt d'accord avec le texte du roi René. Ce dernier dit en effet que « peut-on bien tournoyer en brigandines qui veut. » — La brigandine, pièce importante de l'armure défenſive, était très-uſitée au moyen-âge et ſurtout au milieu du XVe ſiècle. Nous ne nous arrêterons pas à rechercher, comme on l'a fait ſouvent, ſi la brigandine a donné ſon nom aux ſoldats qui portaient ce vêtement militaire ou l'a reçu d'eux. Notre but n'eſt ni d'étudier les étymologies ni d'approfondir les origines : nous n'avons qu'à conſtater ce qui exiſtait en 1446, ſans rien voir au-delà. Or, voici ce qu'était la brigandine :

Un vêtement de toile épaiſſe et réſiſtante ou de cuir ſur lequel étaient clouées des écailles de fer, diſpoſées à recouvrement comme celles d'un poiſſon, et rivées une à une. Ces écailles étaient enſuite recouvertes d'une autre toile épaiſſe, quelquefois de cuir, ſervant de doublure à la dernière étoffe extérieure qui était en drap, en velours ou en ſoie, piquée ou brodée, au gré ou ſelon la fortune du perſonnage qui la portait : « ilz porteront brigandines come brigandines de jouſte, couvertes de telles couleurs de drap quilz vouldront, ſoit drap de ſoye ou de layne, clouées de clox dorez et grox ou menus, ſelon la plus ancienne faczon que chaſcun les vouldra » (Merlin de Cordebeuf, déjà cité — voir la note 63). — Telle eſt donc la contexture de la brigandine : une première toile ou un cuir, les écailles de fer ou d'acier, une ſeconde épaiſſeur de toile et enfin l'enveloppe extérieure. — On a pré-

tendu que la brigandine n'était portée au XVe ſiècle que par les gentilshommes trop pauvres pour acheter une cuiraſſe dont la brigandine tenait lieu. Nous renvoyons le créateur de ce ſyſtème aux miniatures du temps, notamment à celles du beau Froiſſart de la Bibliothèque Impériale, exécutées au milieu du XVe ſiècle et donnant, par conſéquent, avec une ſcrupuleuſe exactitude, les moindres détails du coſtume militaire à cette époque : il y verrait les courtiſans autour du trône, les généraux, les perſonnages importants que le peintre a voulu repréſenter, revêtus indiſtinctement de la brigandine ou de la cuiraſſe. Peut-on, d'ailleurs, avec un peu de réflexion, établir, comme prix ou comme main-d'œuvre, un parallèle entre la cuiraſſe, fut-elle même en trois pièces, et la brigandine avec chacune de ſes écailles rivées ſéparément et qui, à ce travail compliqué, joignait la façon et la piqûre d'un triple vêtement dont le dernier était une caſaque de velours. Aſſurément non, la brigandine n'était pas pour les gentilshommes l'économie d'une cuiraſſe; c'était, au contraire, l'ornement des gens d'armes riches, car la brigandine n'apparaiſſant qu'à la partie ſupérieure de la poitrine, lorſqu'on avait l'armure complète, rompait élégamment par ſes vives couleurs et ſes broderies l'uniformité ſévère du harnais blanc de pied en cap.

En réſumé, la brigandine, dont nous avons expliqué la compoſition, avait à peu près la forme d'une cuiraſſe. Elle n'avait pas de manches, s'ajuſtait ſur le buſte qu'elle deſſinait, ſerrait la taille à la ceinture et s'arrêtait à la naiſſance des cuiſſes. Pour l'archer ou pour l'arbalétrier elle était moins ajuſtée et un peu plus longue, mais toujours ſerrée à la taille. On la mettait comme un gilet et

on la boutonnait ou on la laçait avec une aiguillette ſur la poitrine, tandis que la brigandine de tournoi était toujours lacée ſur le côté droit ou mieux encore le long de l'échine du dos. Dans certain cas l'archer portait ſur la brigandine la panſière ou demi-plaſtron de fer attaché à la ceinture et terminé en pointe ſur l'eſtomac : parfois il avait auſſi une doſſière de même forme. L'homme d'armes, armé à blanc et de plein harnais, quand il portait la brigandine, n'avait également que la panſière et la demi-doſſière. On voit dans les miniatures du Froiſſart déjà cité de nombreux exemples de ce fait, et beaucoup de perſonnages armés de toutes pièces et revêtus de brigandines de couleurs éclatantes ſous la panſière d'acier. Chez le cavalier, dans ce cas, la brigandine n'eſt apparente que ſur la partie ſupérieure du buſte. Les épaulières ſe bouclent à la brigandine et il arrive parfois auſſi que ſur la patte de la panſière ſe trouve une boucle à laquelle correſpond une courroie rivée au colletin de la bavière viſſé lui-même ſur les pièces de fer qui, ſous le velours ou le drap, forment le corps de la brigandine (voir les planches, nº 13).

On conſervait en 1499, dit l'inventaire dreſſé le 23 ſeptembre de la même année, à « l'armeurerie du chaſteau d'Amboiſe, » la brigandine de Talbot « couverte de veloux noir tout uſé » et encore « unes vieilles brigandines longues, couvertes dung vieil drap dor rouge, le haut fait en façon de cuiraſſe et le bas en lemmes dacier, et ung bort de ſade fermé à boucle au coſté gauche. » Il eſt utile d'expliquer, avant d'aller plus loin, que la brigandine attribuée à Talbot avait pu lui appartenir, mais qu'à coup ſûr il ne s'agiſſait nullement de celle qu'il

portait à la bataille de Caftillon où il fut tué, car Mathieu d'Efcouchy a foin de nous apprendre qu'elle était « couverte de velours vermail. » — Mais, pour ne parler que des brigandines que nous avons vues, maniées et étudiées à loifir, nous citerons avant tout celle que l'on conferve au Mufée du Grand-Duc, à Darmftadt, et qui affecte exactement la forme et les proportions d'une cuiraffe : elle n'a pas de manches et fe ferme fur la poitrine au moyen d'un lacet paffant dans une rangée d'œillets. Cette brigandine, recouverte de velours rouge, eft conftellée extérieurement d'un femis de rivets dorés difpofés en longues lignes perpendiculaires fur la poitrine et fur le dos, et deffinant au cou des croix et des rofaces à la ceinture. L'armature intérieure confifte, pour la poitrine et pour le dos en écailles, et pour les côtés en triangles fuperpofés. Chacune des écailles portant pour eftampille une fleur de lis, on en a conclu que cette brigandine était de fabrication françaife (voir les planches, nº 11.) Les écailles, en acier pur, ont été étamées pour les préferver de la rouille produite par la tranfpiration du corps. — Le Mufée d'Artillerie conferve trois brigandines entières du XVᵉ fiècle, et quelques fragments d'une quatrième de la même époque. La première (G, 125) était recouverte en foie noire dont on voit encore des fragments à la tête des rivets qui, non-feulement traverfaient les écailles, mais encore tout le vêtement, et fervaient à orner l'extérieur, comme on vient de le dire. La deuxième (G, 126) était couverte de velours rouge (voir les planches, nº 11). Dans le trophée G, 128, on remarque un fragment de brigandine couvert de velours vert et parfemé extérieurement de clous de cuivre. Le nº 1417 du Mufée de Cluny, enfin, eft une brigandine à

écailles de fer, doublée de velours et cloutée de cuivre. — L'avantage de la brigandine était de ſe prêter à tous les mouvements du corps, tout en garantiſſant contre les bleſſures auſſi bien que la cuiraſſe dont elle était loin d'avoir la rigidité; mais elle avait auſſi un grave inconvénient, cauſé par ſa flexibilité même, celui de céder ſous les chocs violents d'un fer de lance ou du pommeau d'une maſſe d'armes, par exemple, et de faire des contuſions à celui qui en était revêtu. — A tout prendre, l'uſage de la cuiraſſe était certainement beaucoup plus avantageux.

46

L'arrêt de la lance, déſigné aujourd'hui ſous le nom plus moderne de *faucre*, n'eſt autre choſe qu'une pièce de fer, tantôt droite, tantôt courbée, ſolidement viſſée au côté droit de la cuiraſſe contre laquelle elle ſe relève au moyen d'une charnière ou d'un reſſort, afin que l'homme d'armes, quand il a rompu ſa lance, ait les mouvements du bras droit entièrement libres pour pouvoir manier ſon épée. Il faut remarquer, dans l'armure de joute que nous publions, le long appendice dont le faucre était garni et qui, en paſſant ſous le bras, ſe prolonge juſque derrière le dos. La lance, couchée dans cette longue rainure de fer, devait être maintenue beaucoup plus facilement en arrêt, et le jouteur n'avait pour ainſi dire plus qu'à guider le fer. Avec l'armure de guerre où le faucre n'était qu'un ſimple crochet à la cuiraſſe, il fallait déployer une grande force et une grande adreſſe pour y coucher et y maintenir horizontalement la lance. Notre texte dit qu'il n'y avait pas pour le faucre de règle fixe et que chacun le faiſait faire à ſa fantaiſie.

47

La buffe, *buffa* (Gloff. de du Cange), était la partie du cafque qui couvrait les joues.

48

Malgré leurs développements, ces deux paragraphes fe réfument en un feul point, à favoir : que fur la brigandine ou fur la cuiraffe, à l'endroit de l'eftomac, fe trouvaient deux boucles, l'une à droite, l'autre à gauche, correfpondant à deux autres boucles attachées fur la patte ou partie inférieure du heaume; dans ces boucles paffaient deux treffes ou courroies faites de trois épaiffeurs de cuir piquées enfemble, et tendues de façon à ce que le heaume ne quittât pas fa pofition fous les coups de lance, et ne put s'approcher des joues ni les froiffer. La diftance qu'il y avait entre le heaume et le vifage était une précaution de plus qui achevait de rendre efficace l'emploi de ces courroies tendues.

49

Ce paffage prouve que l'écu n'était pas fufpendu au cou par la courroie, mais à un crampon de fer rivé fur la cuiraffe ou la brigandine à un doigt plus bas que la jointure du bras à l'épaule, c'eft-à-dire à 0^{m} 05 ou 0^{m} 06^{c} au-deffous de l'épaule gauche. Autour de ce crampon était roulée la treffe qui traverfe l'écu en fe divifant en deux aiguillettes et retombe en dehors, comme on l'a expliqué à la note 43. La poire dont parle le texte eft une petite

tige de fer qui ſort du crampon et maîntient l'écartement de l'écu à cet endroit à $0^m\ 02^c$ du corps, de ſorte qu'il repoſe ſur cette poire au lieu de toucher directement la poitrine du tournoyeur. — Ce que nous avons dit à la note 43 de l'uſage de ſuſpendre l'écu au cou, n'en ſubſiſte pas moins malgré cette phraſe de notre texte, car nous en avons trouvé maints exemples dans des miniatures contemporaines. Cela prouve ſeulement qu'il y avait deux manières de le porter. — Le crampon s'appelait auſſi « pontelet, là où la poire ſe boute pour atacher leſcu » (Merlin de Cordebeuf. — Voir à la fin de la note 63).

50

Rien de plus ſimple et de plus facile à comprendre que ceci. De même qu'il eſt maintenu à une certaine diſtance du viſage par deux courroies attachées à la poitrine, le heaume eſt encore maintenu par-derrière par une courroie bouclée entre les deux épaules. Sans cette précaution, le ventail du heaume étant très-épais et beaucoup plus lourd que tout le reſte, aurait entraîné par ſon poids le heaume en avant, et il ferait arrivé que la vue deſcendant plus bas que les yeux, le jouteur ſerait devenu ſubitement aveugle. — Pour ôter le heaume, il fallait déboucler trois courroies dont une placée dans le dos, et le jouteur ne pouvait donc ſe paſſer de l'aide d'un valet.

51

La « main de fer » que l'on remarque dans notre armure de joute ſe compoſait d'un gantelet rigide, qui ne

ſe pliait pas et qui emboîtait étroitement la main en la dépaſſant de quelques centimètres. Il était forgé d'une ſeule pièce avec l'avant-bras. Nous poſſédons un modèle de cette pièce d'armure, d'un beau type et d'un poids très-conſidérable; il appartient à la ſeconde moitié du XVe ſiècle et ſe rapporte entièrement à la deſcription de notre texte. Le miton de joute, pour lui donner ſon nom moderne, était garni d'une lame de fer en forme d'éventail qui couvrait la ſaignée du bras. Il était indépendant du braſſard d'arrière-bras et portait par-deſſous une petite boucle à laquelle était attachée la courroie dont parle notre texte et qui ſervait à le ſuſpendre au côté gauche de la cuiraſſe. Quand donc le jouteur ſe repoſait, il laiſſait tomber le miton et avait alors tout l'avant-bras et la main gauche entièrement déſarmés. — Le Muſée d'Artillerie poſſède, ſous le nº G, 307, un miton de joute en fer noirci.

52

L'arrière-bras gauche, depuis le coude juſqu'à l'épaule, était armé d'un garde-bras, ſorte de petit bouclier d'une ſeule pièce, qui couvrait le bras, l'épaule, la jointure du bras au corps et formait comme un ſecond écu de fer ſous l'écu de joute. Le garde-bras s'engageait par-deſſus la main de fer au coude et la dépaſſait de quelques travers de doigts. Dans l'armure de joute qui nous ſert de type et que nous publions, le garde-bras eſt remplacé par une rondelle de plaſtron qui couvre l'aiſſelle gauche, et par une épaulière d'une ſeule pièce et un braſſard d'arrière-bras fait de ſix lames à recouvrement dans le même genre que ceux des armures de guerre. — Ces deux

pièces, la main de fer et le garde-bras, formaient donc l'armure entière du bras gauche dans l'armure de joute, en 1446.

53

Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs la déſignation de ce gantelet qui devait être un miton ſemblable à ceux des armures de guerre, à l'exception que le canon ou revers, au lieu de ſe terminer en pointe ſur l'avant-bras, s'arrêtait probablement carrément autour du poignet, comme on le remarque dans la plupart des armures maximiliennes. Du Cange, au mot *gagnagium*, traduit gagnepain par une ſorte d'épée particulière aux tournois. Notre texte, et, une phraſe de Merlin de Cordebeuf qui dit que le gantelet droit était plus court et compoſé de plus de lames que le gauche, démontrent juſqu'à l'évidence l'erreur dans laquelle l'illuſtre ſavant eſt tombé. Quant à « l'épaule de mouton » ou tout ſimplement au braſſard de l'avant-bras droit en forme d'épaule de mouton, aucune deſcription ne pourrait en donner une idée ſatisfaiſante; il faut voir cette pièce ſingulière dans l'armure de joute que nous reproduiſons. Ajoutons ſeulement qu'au lieu de figurer un demi-cercle au coude, il en était, ainſi que le prouve une miniature d'une hiſtoire de Jehan de Saintré conſervée en Angleterre (Cotton. Mss. Nero, D, IX) qui décrivaient un cercle complet, de manière à ſimuler une véritable rondelle. Le ſeul but de cette pièce d'armure était de couvrir la ſaignée, quand le bras était plié, pour tenir la lance en arrêt. L'uſage en aurait été impoſſible pour combattre avec toute autre arme que la lance, à moins d'avoir une

autre défenfe pour la faignée, et, dans ce cas même, l'aile de l'épaule da mouton aurait-elle été un véritable obftacle aux mouvements du bras. C'eft pour obvier à cette difficulté que Merlin de Cordebeuf recommandait aux chevaliers errants de porter une « efpaulle de mouton dont celle fera plus courte, gentillette et moins nuyfible que faire fe pourra. »

54

Pour l'armure de l'arrière-bras droit, notre armure-type eft parfaitement conforme à la defcription de notre texte. C'eft le braffard d'arrière-bras de l'armure de guerre avec la rondelle de plaftron d'une plus grande dimenfion, et avec cette différence que dans l'armure de guerre la rondelle était fixe, tandis qu'ici elle eft mobile et fe lève ou fe baiffe à volonté de manière à venir s'emboîter, grâce à l'échancrure pratiquée à fa partie inférieure, fur le fût de la lance, fans que, à caufe de fes grandes proportions, elle ceffe de couvrir l'aiffelle droite. A fon pas d'armes contre Jean de Bonifacio, Jacques de Lalain parut avec trois rondelles fur fon armure « l'une fur la main, l'autre fur le coude du bras de la bride, et l'autre tenant au grand garde-bras, en manière d'écu » (Oliv. de la Marche). Au pas d'armes de l'arbre Charlemagne, le 11 juillet 1443, le feigneur de Charny portait une rondelle fur laquelle fon adverfaire rompit fa lance (Oliv. de la Marche). — Ce qui prouve que la rondelle n'était certainement pas une pièce inutile ou un vain ornement. — Les explications contenues dans cette note et les trois notes qui précèdent donnent donc la nomenclature exacte et complète de l'armement des bras et

des épaules dans les armures de joute employées en France au milieu du XVe ſiècle.

55

Le roi René dit auſſi « les harnois de jambes ſont ainſi et de ſemblable façon comme on les porte à la guerre, ſans autre différence, fors que les plus petites gardes ſont les meilleures; » c'eſt-à-dire que les ailerons des genouillères, qui, dans les armures de guerre, étaient très-développés, le ſont moins dans les armures de joute. Notre texte ne fait pas cette diſtinction.

56

« Eſtacheures » pour attachures; *atachia* (Du Cange, gloſſ.) *gallicè clavulus,* petit clou. « Quiconque veult eſtre atacheur à Paris, ceſt aſſavoir faiſeur de cloux pour clouer boucles, mordans et membres ſur courroyes » — atache, id eſt agrafe, fibule. — Les « eſtacheures » ſont donc les boucles, et il s'agit ici de boucles deſtinées à empêcher le harnais de remonter par la force des coups et à le maintenir par en bas à ſa place.

57

La diſcrétion de notre auteur nous paraît tout-à-fait hors de ſaiſon et pour le moins aſſez extraordinaire. Ne ſavait-on pas comment il fallait s'y prendre pour attacher ſolidement le bas de ſon harnais de joute? Était-ce donc un myſtère qu'il était imprudent de révéler au vulgaire?

58

Nous imiterons l'exemple qui nous eſt donné par notre auteur, et, comme lui, nous diviſerons en pluſieurs paragraphes ce que nous avons à dire de la lance. — Dans la hampe de la lance on diſtinguait quatre parties : 1° la poignée reſſerrée entre deux renflements pour préſerver et aſſujettir la main ; 2° le pied, au-deſſous de la poignée, qui était plus gros qu'elle et ſe terminait en pointe ; 3° les ailes, renflement du bois au-deſſus et au-deſſous de la main, à chaque extrémité de la poignée ; 4° la flèche, c'eſt-à-dire tout l'eſpace compris entre les ailes et le fer, et qui va toujours en diminuant. — La lance était ordinairement en bois de frêne, qui était raide et léger : on en faiſait pourtant auſſi en pin, en tilleul, en ſycomore et en tremble. La lance dite de paix ou courtoiſe, qui ſervait pour les joutes, ne différait alors de celle de guerre que par la forme du fer : « ronde et légière, » dit Merlin de Cordebeuf (voir à la fin de la note 63). Juſqu'en 1340 environ la lance avait été partout d'égale groſſeur et avec un fer court ; à cette époque il ſe fit dans la fabrication de cette arme une révolution complète : le fer s'allongea et s'aiguiſa de manière à reſſembler à un poignard. La lance devint alors le *glaive,* nom ſous lequel Froiſſart la déſigne habituellement, en faiſant remarquer que les fers les plus eſtimés étaient ceux de Bordeaux, de Poitou et de Toulouſe. La longueur du bois de la lance varia entre douze et quatorze pieds, « du rocquet que XI piés juſqu'à larreſt, » ſelon Merlin de Cordebeuf ; mais la longueur réglementaire, d'après notre texte, était, pour la lance de joute, de treize pieds de-

puis le fer jufqu'à l'arrêt ou grappe, c'eſt-à-dire jufqu'à l'endroit où elle repofait dans le faucre. En évaluant à deux pieds ce qui dépaſſait le faucre, cela donnerait à la lance, fer compris, une dimenſion totale de quinze pieds.

En même temps que le fer s'allongeait, la flèche devenait plus épaiſſe et s'élargiſſait toujours depuis le fer jufqu'aux ailes. A cet endroit on adapta dès lors une rondelle de métal d'un plus ou moins grand diamètre qui fervait de garde et protégeait la main et l'avant-bras bien plus efficacement que n'auraient pu le faire les ailes. — On conçoit combien une arme femblable devait être difficile et embarraſſante à manœuvrer. L'habitude contractée par les chevaliers, à la fin du XIVe et pendant la première moitié du XVe ſiècles, de combattre à pied, avait déſhabitué du maniement de la lance : « entre Bourguignons, — dit Philippe de Commines, en 1460, — lors eſtoient les plus honnorés ceux qui defcendoient (de cheval) avec les archiers et toujours s'y en mettaient grande quantité de gens de bien. » Auſſi n'y eut-il rien d'étonnant à ce qu'à la bataille de Montlhéry, — felon le même chroniqueur, — « de douze cents hommes darmes environ qui y eſtoient, y en eut cinquante qui euſſent fçu coucher une lance en arrêt. » On ne rencontre guères de lances dans les collections publiques ou particulières : le Mufée d'Artillerie n'en poſſède aucune. La feule que nous connaiſſions, d'une fuperbe confervation, fait partie de notre cabinet : c'eſt une lance de joute du commencement du XVIe ſiècle.

59

On donnait le nom de rochet au fer de lance uſité

pour les joutes, et de lance de rochet à celle qui était armée de ce fer. Il se composait, ainsi que l'explique notre texte, de trois pointes placées en triangle sur une plaque de fer et espacées de 0m 04 à 0m 05c au plus. Lorsque les pointes étaient trop rapprochées, le fer devenait, à ce qu'il paraît, plus dangereux et on faisait difficulté de l'admettre pour les joutes : « et l'autre fut un fer à quatre pointes fort closes (peu écartées) et luy fut dit qu'il n'étoit pas commun à faire armes, ne passable devant juge n'en champ clos » (Tournoi de Jacques de Lalain et de Jean de Bonifacio, en 1446 — Olivier de La Marche). Il y avait des fers plus inoffensifs qui avaient la forme d'une tulipe ou d' « une platine de fer plate, à trois têtes de clous gros et courts en façon de diamants » (Pas d'armes de la Fontaine de Pleurs, à Châlons-sur-Saône, en 1449 — Oliv. de La Marche). Un fer de cette espèce n'avait d'autre action que celle qu'aurait eu l'extrémité du bois de la lance. — La lance courtoise dont Merlin de Cordebeuf recommande l'usage aux Chevaliers errants, devait être terminée ainsi : « au lieu de rochet, y aura boeste de fer à trois grains dorge grox come trois petiz doiz, et ne seroient point daciez ne trempez, mais bruniz et les plus clers qu'on les pourra faire. »

60

Afin d'empêcher la lance de glisser dans le faucre sous l'effet du choc produit par la rencontre des jouteurs, on garnissait la partie de la hampe qui y reposait de petits morceaux de fer, gros comme de petites noisettes et taillés en pointe de diamant : c'est ce que l'on appelait « grappe, » sans doute parce que ces pointes donnaient à

la hampe quelqu'analogie avec une grappe de raifin garnie de fes grains. L'intérieur du faucre étant doublé de bois tendre ou de plomb, l'adhérence de la grappe était complète, et le cavalier, fupportant tout le choc, pliait fortement en arrière et quelquefois même était renverfé fur la croupe de fon cheval; mais la lance s'était brifée fans reculer dans le faucre.

61

La rondelle de la lance a fubi au moyen-âge diverfes modifications, et fes dimenfions ont varié fréquemment. Tantôt elle couvrit la main, tantôt la main et le bras. A la fin du XVe fiècle, dans les tournois, elle était devenue une efpèce de bouclier et couvrait même l'épaule. —En 1446, la rondelle de lance n'avait pas befoin d'être auffi développée. Par fuite du perfectionnement de l'armure du bras droit et de la rondelle mobile du plaftron qui defcendait fur la lance, on n'avait befoin que de garantir la main qui fe trouvait ainfi emboîtée entre la rondelle de la lance et celle de l'épaule. La rondelle de lance n'avait donc alors, felon notre texte, que « ung demy pié » de diamètre, c'eft-à-dire 0^{m} 16^{c} environ. Elle était en acier et doublée intérieurement, du côté de la main, d'un matelas de bourre feutrée de trois doigts d'épaiffeur, coufue entre deux cuirs.

62

L'expreffion de « faultre, » dont on a fait faucre, pour défigner l'arrêt de la lance, n'eft pas auffi moderne, on le voit, que quelques perfonnes ont bien voulu le dire. On difait déjà, au milieu du XIVe fiècle, « mettre lance fur

faultre, » ainſi que le prouvent pluſieurs poëmes cités par du Cange dans ſon Gloſſaire, aux mots *fautrum* et *feltrum*.

63

Ceci prouve une fois de plus que l'action de tenir la lance en arrêt était très-fatigante.

Il eſt, comme pour l'armure de guerre, quelques points que notre manuſcrit a paſſés ſous ſilence, ſans doute parce qu'ils étaient élémentaires et trop connus de tous pour que l'on penſât à les enſeigner ou à en faire matière à de nouvelles diſſertations. C'eſt d'abord l'armure du cheval pour la joute : le roi René nous apprend que « les ſelles de guerre ſont bonnes pour tournoyer quand elles ſont bien fort cloſes par-derrière, et ne veullent pas eſtre trop haultes d'archon devant. » Le cheval était enveloppé d'un caparaçon d'étoffe plus ou moins riche, orné des armes du tournoyeur, de ſa deviſe ou de ſes emblêmes, peints ou brodés. On en trouvera une infinité d'exemples et de deſcriptions dans les curieux mémoires d'Olivier de La Marche. Le cheval avait en outre un chanfrein en acier ou en cuir bouilli. — Le vêtement que portait le jouteur ſous ſes armes était extrêmement ſimple. Voici ce qu'on lit à ce ſujet dans un très-curieux Traité des Tournois, inédit, écrit par Antoine de La Salle au mois de janvier 1458, et que nous publierons prochainement. Les tournoyeurs s'enfermaient, dit-il, dans une ſalle « où ſera grant feu, car les behours requièrent le temps plus froit que plus chault pour le grand travail qui y eſt; là ſont juſques aux petiz draps deſpoillez tous nudz (c'eſt-à-dire déshabillés juſqu'à la

chemife); lors le maiftre et fes plus fuffifans varletz leur meĉtront ung demy pourpoinĉt de deux toilles, fans plus, et du faulx du corps en bas qui fera par devant lafchié, et à celuy leurs chauffes atacheront; et après chaufferont leurs efperons, et puis le bel harnoys de jambes luy armeront; après les armeront de garde-braz et avant-braz, et quant eft des jambes et des braz armez, ilz arment le corps, et après le chief. »

Le travail qui précède donne donc une idée complète du coftume de guerre et de joute que portaient les Français au milieu du XVe fiècle. Il y avait encore, curieux veftiges d'un autre âge, quelques chevaliers errants dont le coftume offrait des particularités affez remarquables pour que Merlin de Cordebeuf ait fongé à les réunir fous le titre de : « L'Ordonnance et matière des Chevaliers errans. » C'eft ce petit traité très-court et entièrement inédit que nous publions ci-après. Il complétera d'une manière fatisfaifante, nous l'efpérons du moins, notre étude fur le Coftume militaire des Français en 1446 :

« Cy-après fenfuit par chapitres l'Ordonnance et manière des Chevaliers errants, comme je, Merlin de Cordebeuf, me fuis penfé eftre chofe de grant bruit et de grant plaifance pour efbatre les feigneurs, princes, chevaliers et efcuiers de ce royaulme.

» Et premièrement la faczon des armes de leurs perfonnes. — Secondement, celles de leurs chevaulx. — Tiercement, la faczon de leurs lances, efcuz et efpées.

» Et pour la première partie des armeures de corps

desdiz chevaliers, cest assavoir quilz porteront brigandines comme brigandines de jouste, couvertes de telle couleur de drap quilz voudront, soit drap de soye ou de layne, clouées de clox dorez et grox ou menuz, selon la plus ancienne faczon que chascun les vouldra diviser; et aura, ladicte brigandine, larrest plus court, légier et plus despeschant dassez que ne sont ceulz de la jouste.

» Item, y aura deux boucles davant en la poitrine pour lacer le heaume, dont celle de la main gauche sera pour la buffe et une aultre derrière.

» Item, ny aura point de crampon ou pontelet là ou la poire se boute pour atacher lescu, car il n'y en fault point pour les raisons qui sont ci-après déclairées.

» Item, dessus larrest hault y aura ung alleron ballant guères ung peu plus long que large ataché sobz les couroyes de ladicte brigandine sur lespaulle droite et ung pareil à lespaulle séneſtre darrière lescu à la faulte du petit garde-braz, et seront pains ou brodez pareillement de telle faczon comme sera lescu et selon lancienne faczon.

» Item, le bras destre sera armé par la faczon qui sensuit : premièrement le garde-braz sera de petites lametes couvertes de la couleur de ladicte brigandine, ou non couvertes au plaisir et voulunté du porteur. Et dessobz portera len en lieu davant-braz lespaulle de mouton dont celle sera plus courte, gentellette et moins nuysible que faire se pourra.

» Item, le braz féneſtre : et, pour abréger, ſera armé tant de garde-braz comme de avant-braz, ainſi comme pour combatre à pié, et ſur toute bien fauldra adviſer que la garde dudit avant-braz ſoit plus petite quen ce monde len pourra faire, et la moins nuyſible, pour ce quil fauldra que leſcu repoſe tousjours deſſus, comme plus après me orrez diviſer.

» Item, quant à gantellet, il ſera pareil de celui de la main dextre, ſinon qu'il ne ſera pas ſi court, ne de tant de lames, ſi on le vieult.

» Item, le harnoys de jambes et de pié, il ſera fait de chauſſes de maille ou de flandreſques deſtaille pour eſtre plus agée et mieux reſſembler lancienne faczon, ſinon endroit le genoil, ou quel endroit y aura, ung poullain fait de blanc harnoys, ainſi que plus à plain le ſauvay bien diviſer.

» Item, et pour armeure de teſte portera len tout premièrement en lieu de garnitures de heaume ung petit chapperon juſte pourpointé et remply de coton, fait de toille ou bougrain dedens et dehors; et dedens ſera brodé ou fait dorfaverie en faczon de harnois de maille, et aura ledit chaperon pate de III ou V bons doiz tout alentour pareillement pourpointé et emply de coton, qui ſera ataché en quatre lieux ſur le pourpoint, ceſt aſſavoir davant et darrière, et ſur les deux eſpaulles à petites aiguillettes, ou aultrement comme chaſcun vouldra mieulx à ſa plaiſance, et ſervira à ceſte dite pate aux eſpaulles à ſupporter le fes de ladicte brigandine et armeures de braz, car il ſera deſſobz les armeures et ſera tout juſte le

long de la tefte et du manton et boutonné le long de la gorge ou lacé en manière quon le puiffe metre hors de la tefte. Et le laiffez et prendre darrière touttes foiz quon vouldra.

» Item, ledit heaume fera comme bacinet à vifière de joufte, finon endroit la joue du coufté droit où il fera pertuyfé, ou féneftre en plufeurs lieux, mais nullement ne fera garny dedens qui ne vouldra, car ledit chapperon fervira de garniture, et fera ledit heaume fait en toutes faczons et la forme et manière quil eft paint ci deffobz, tout dune venue ou autre faczon plus ancienne et aifée qui mieulx le faura divifer, et pourra len lever la vifière touttes fois quon vouldra.

» Item, lefcu fera en faczon propre defcu ancien, non pas comme efcu de joufte, mais de maintenant, et fera longuet de bas et fe portera au coul come une targe, et y aura ung bout dun demy pié de long de treffe ou de cuir bas en la main de la bride, et oultre tout ce y aura pour fen aider deux paires denguifthures, une pour pendre au coul, à cheval, et une aultre pour metre le bras pour combatre à pié, comme par une pavoyfine; et fera couvert ledit efcu paint ou brodé de armes ou devifes comme plus à plain fera divifé cy après.

» Item, feront les chevaulx houffez à la plus anticque faczon que ce pourra faire, au divis et plaifir d'un chafcun chevalier.

» Item, les felles feront felles de guerre dont len pourra

descendre et monter seul sans aide qui vouldra, et ne auront aultre avantage ni différance des aultres selles si non que le hourt et ventrains davant seront les plus longs des cuisses et jambes quil se pourra faire pour garantir le choc, et seront lesdictes selles armées de fer et couvertes de cuir ou dautres choses, ainsi que on vouldra.

» Item, et ne portera len gaires les esperons plus longs que de quatre doiz ou cinq doiz, affin quilz ne nuysent point pour combatre à pié. Et tous les aultres chevaliers et escuiers de ceste queste pourront porter esperons dorez.

» Quant aux estriefz, ils seront à lancienne faczon ou aultrement comme mieulx il plaira.

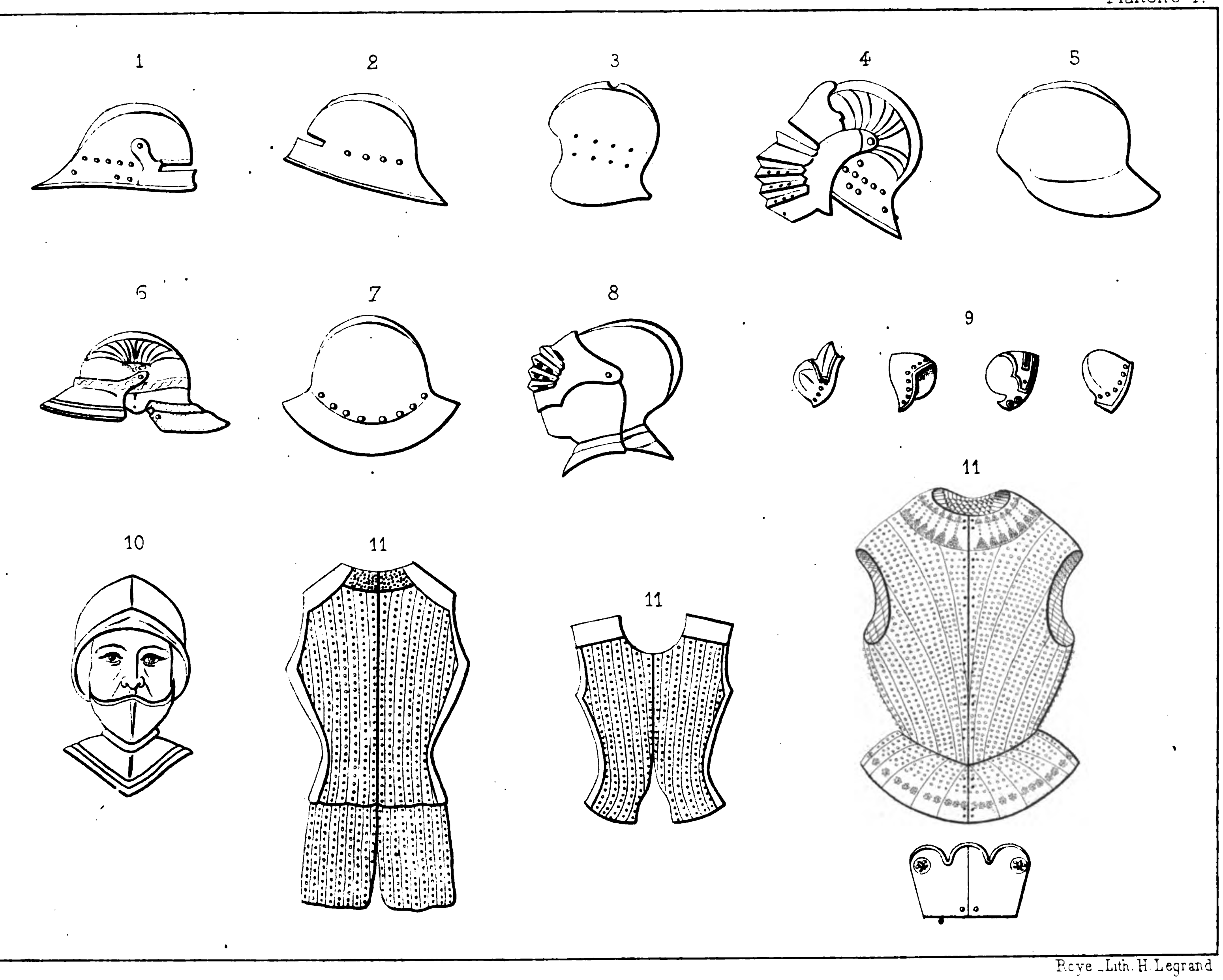
» Item, la lance sera comme une lance de guerre, ronde et légière, à arrest de cuir, et, en lieu de rochet, y aura boeste de fer à trois grains dorge grox comme troiz petiz doiz, et ne seroient point daciez ne trempez, mais seront bruniz et les plus clers quon les pourra faire : et n'auront les lances du rocquet que XI piés jusques à larrest, et y pourra len metre, quant on vouldra jouster, une rondelle courante, la plus légière et la plus gente quon pourra faire.

» Item, les espées seront de trois ou quatre doiz de large apointées, esmoussées et taillans rabatuz, et en seront les pomeaulx et croisées droiz, et faiz à la plus ancienne faczon que on les saura diviser, et aura l'alemelle de longueur de la croisée jusques à la pointe deux piés ou quatre doiz, ou deux piés et demy, ainsi quil semblera

pour le meilleur de lune des deux mesures, et fera len lesdittes espées légières d'alemelle et pesantes de pomeau, si qu'on en puisse donner cop qui grève ou face mal. »

FIN

Planche 1.



12

13

14

15

17

18

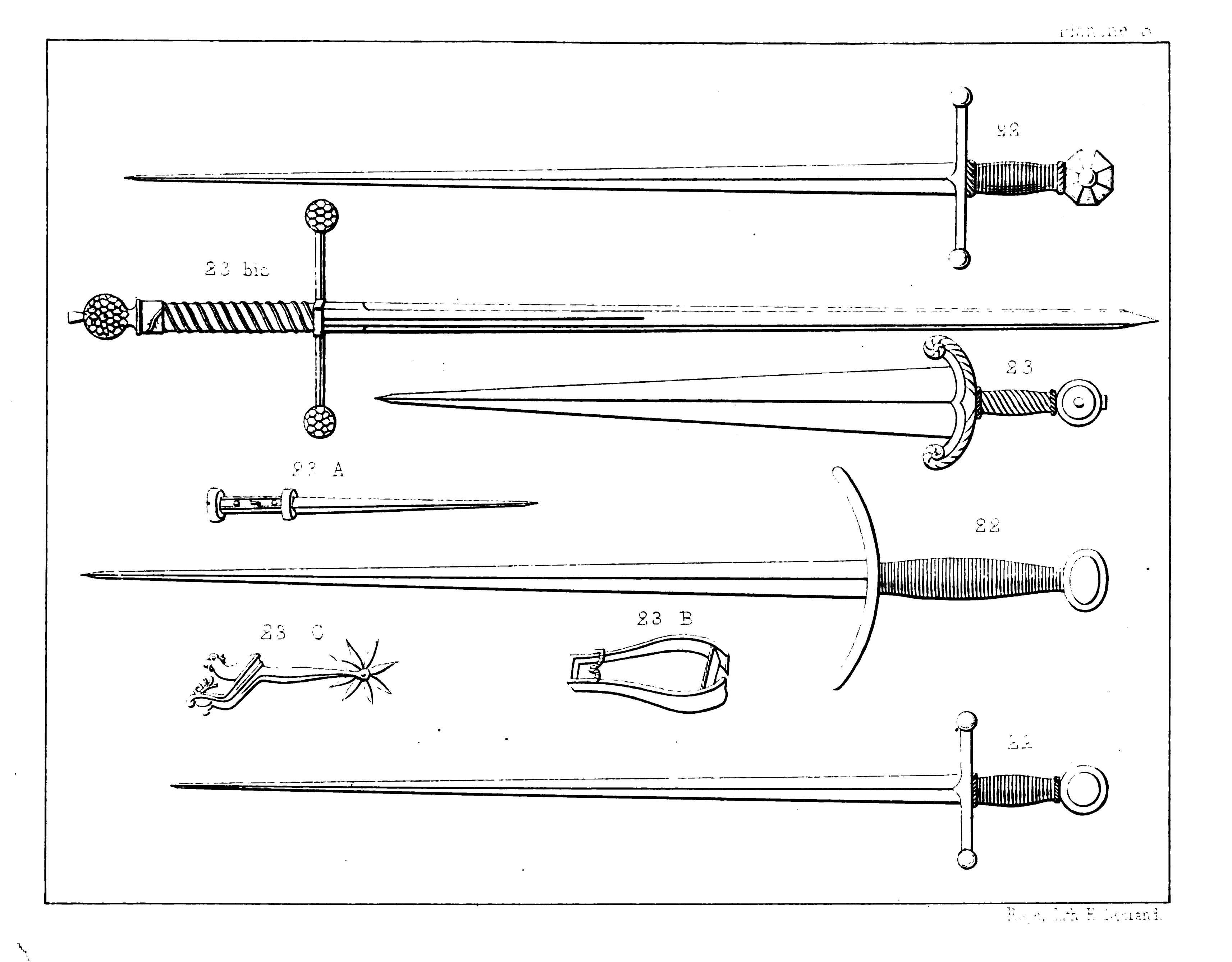
19

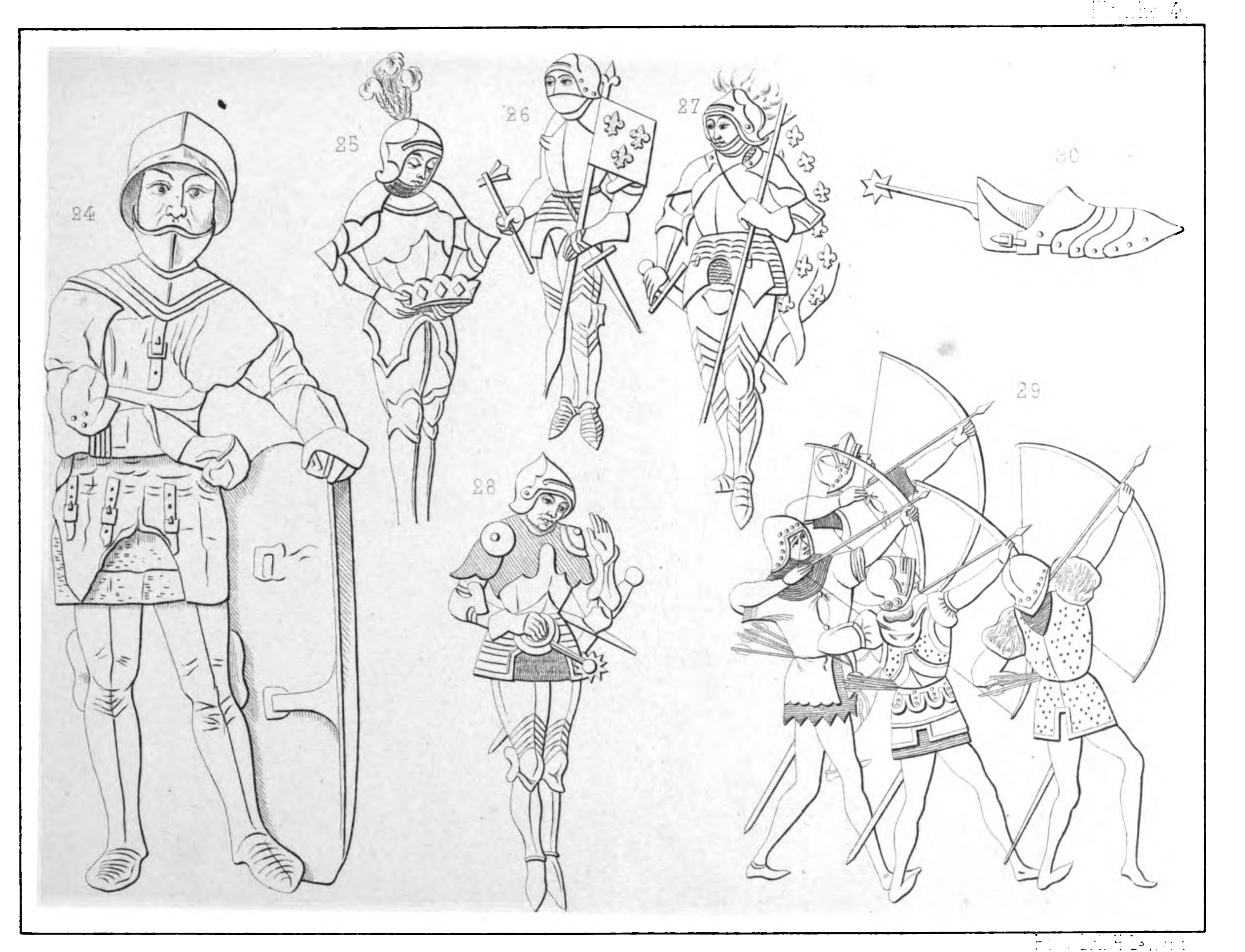
20

16

21

Phot. Lith. H. Legrand


22
23 bis
23
22 A
22
23 C
23 B
21


24
25
26
27
28
29
30

EXPLICATION

DES PLANCHES

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE I

1 — Salade de guerre, à visière mobile, de la première moitié du XV[e] siècle. Le timbre est arrondi et porte une légère arête saillante, et le grand couvre-nuque est forgé d'un seul morceau avec lui (Provenant de la collection Soltikoff, et maintenant au Musée d'Artillerie, H, 21).

2 — Salade de guerre, à visière fixe, entièrement forgée d'un seul morceau : de la même époque et de la même provenance que la précédente (Musée d'Artillerie, H, 20).

3 — Salade d'archer sans visière, bordée par un cordon uni et saillant : à la légère crête qui la surmonte on remarque une ouverture pour placer une plume. — Milieu du XV[e] siècle (Musée d'Artillerie, H, 22).

4 — Salade à visière mobile, à filets saillants et à bandes gravées, surmontée d'une arête saillante. La visière, très-remarquable, est d'une seule pièce, de la forme dite à soufflet et percée de dix-huit ouvertures circulaires. Le couvre-nuque est court et forgé d'une seule pièce avec le timbre. L'armure G, 2, du Musée d'Artillerie, en porte une absolument semblable : cette pièce, qui appartient à la seconde moitié du XV[e] siècle, est d'une grande rareté (Musée d'Artillerie, H, 27).

5 — Petite salade sans visière, avec une très-légère crête sur le sommet, et un couvre-nuque assez court : elle est forgée d'un seul morceau. — Milieu du XV[e] siècle (Collection de M. René de Belleval, au château de Bois-Robin).

6 — Petite falade dont le timbre cannelé et gravé eft furmonté d'une arête : fon couvre-nuque eft fait de deux lames articulées, et elle eft pourvue d'une large vifière plate et mobile. — Dernière moitié du XVe fiècle (Même collection que le numéro précédent).

7 — Cafque dit chapeau de Montauban, en acier, forgé d'un feul morceau. — Première moitié du XVe fiècle (Même collection que les deux numéros qui précèdent).

8 — Armet uni du XVe fiècle, à gorgerin d'un feul morceau : le timbre eft furmonté d'une crête cifelée en torfade : la vifière, d'un feul morceau, eft à foufflet (Mufée d'Artillerie, H, 28).

9 — Quatre falades d'archers du milieu du XVe fiècle : la première, à couvre-nuque très-court et munie d'une grande vifière mobile qui eft relevée fur le timbre pour découvrir le vifage; la deuxième, fans vifière, à timbre conique; la troifième, à vifière mobile relevée fur le timbre : c'eft, moins le couvre-nuque qui eft très-court et très-arrondi, la falade de l'homme d'armes; la quatrième eft une falade vue par-derrière : on n'aperçoit que le couvre-nuque terminé en pointe (Miniature d'un Mss. du XVe fiècle, traduction françaife de Valère Maxime, Bibl. harleienne, 4374, pub. par M. John Hewitt, dans fon Hift. du Coftume militaire en Europe, t. III, p. 525).

10 — Figure d'homme d'armes portant le chapeau de Montauban et la bavière (Moulage de deux bas-reliefs en marbre provenant de l'arc de triomphe d'Alphonfe V, roi d'Aragon, à Naples, et repréfentant l'entrée du roi dans la ville).

11 — Trois brigandines du XVe fiècle : la première eft couverte extérieurement de foie noire cloutée de cuivre, et la feconde, de velours rouge (Mufée d'Artillerie, G, 125 et 126); la troifième eft couverte en velours rouge parfemé de rivets dorés (Mufée de Darmftadt, reproduite par M. John Hewitt, dans l'Hift. du Coftume militaire en Europe, t. III, p. 551).

PLANCHE II

12—Panfière en fer poli (Armure du XVe fiècle, du cabinet de M. Baron).

13—Panfière avec la brigandine, attachée par une boucle au colletin de la bavière (Miniat. du XVe fiècle, Hift. du Coftume militaire en Europe, par M. John Hewitt, t. III, p. 501).

14—Gantelets dits mitons, du milieu du XVe fiècle. — Ces deux gantelets réunis ont été deffinés d'après la tombe de John Daudelyon, gentilhomme anglais (Hift. du Coftume militaire en Europe, par M. John Hewitt, t. III, p. 457). — Le gantelet feul eft celui d'une armure en fer poli du milieu du XVe fiècle, faifant partie du cabinet de M. Baron.

15—Jambière, genouillère, grève et foleret de Richard Beauchamp, comte de Warwick, d'après fon tombeau. Le foleret, fermé fur le côté par une courroie à boucle, eft indépendant de la grève, et l'on voit au talon la place où l'éperon était viffé ou rivé (M. John Hewitt, t. III, p. 465).

16—Bouclier de joute, du XVe fiècle, dont la furface eft couverte d'une marqueterie d'os (Mufée d'Artillerie, I, 7).

17—Maffe d'armes du milieu du XVe fiècle, à fept ailes et armée d'une pointe. Le manche et la poignée font en bois garni d'une rondelle pour la défenfe de la main (Mufée d'Artillerie, K, 33).

18—Marteau d'armes du XVe fiècle, furmonté d'une lame de lance à arête, portant, d'un côté, un bec à corbin à cinq pans, et de l'autre, trois dents aiguës fur le même pied (Mufée d'Artillerie, K, 85).

19—Marteau d'armes du XVe fiècle, armé d'une pointe quadrangulaire, d'un bec à corbin et d'un mail à quatre dents. La monture, qui repréfente des têtes d'animaux, eft en cuivre, ainfi que la douille (Mufée d'Artillerie, K, 87).

20—Hache d'armes du XV[e] ſiècle (Muſée d'Artillerie, K, 92).

21—Marteau d'armes, armé d'un long bec à corbin et d'un petit mail à tête épanouie. La pointe qui le ſurmonte, longue de 0[m] 80, entre ou ſort à volonté de la hampe qui eſt en fer creux (Muſée d'Artillerie, K, 88).

PLANCHE III

22—Trois épées du XV[e] ſiècle : la première eſt une épée d'armes, à lame étroite, aiguë, à double tranchant, quillons droits, pommeau octogonal taillé à huit pans (Muſée d'Artillerie, J, 14); la ſeconde eſt une grande épée à lame étroite et aiguë et à deux tranchants : les quillons ſont recourbés vers la pointe et le pommeau eſt ovale et aplati (Ibid., J, 10); la troiſième, enfin, eſt également à lame étroite, longue et à deux tranchants, et la poignée offre le même caractère que les deux précédentes (Ibid., J, 8).

23—Courte épée à deux tranchants, à lame très-large au talon, quillons très-recourbés, ciſelés en torſade; pommeau circulaire. — Milieu du XV[e] ſiècle (Muſée d'Artillerie, J, 13).

23 BIS—Grande épée d'arçon. — Milieu du XV[e] ſiècle (Cabinet de M. Baron).

23 A—Poignard triangulaire avec poignée en cuivre doré. — Milieu du XV[e] ſiècle. Longueur : 0[m] 51 (Trouvé au gué de Véluire, en Vendée).

23 B—Étrier pour la chauſſure de fer dite poulaine (Même provenance que le numéro précédent).

23 C—Éperon en fer étamé; longueur de la tige : 0[m] 23 et molette à huit pointes (Même provenance que le numéro précédent).

PLANCHE IV

24—Perfonnage principal de l'un des bas-reliefs repréfentant l'entrée d'Alphonfe V, roi d'Aragon, à Naples, en 1443 (Mufée d'Artillerie, P, 483).

25—L'un des pairs du royaume au facre de Louis XI, d'après les vitraux contemporains de la cathédrale d'Évreux. — Armure avec la panfière, les braffards en trois pièces, le gorgerin de mailles.

26—Idem. — On remarque la haute bavière et la falade à vifière mobile, et le foleret détaché de la grève.

27—Idem. — Curieux détails de l'armure : modèle de petite bavière.

28—Idem. — Panfière avec la brigandine et rondelles d'aiffelles : pas de taffettes; curieufe braconnière en forme de jupon court.

29—Groupe d'archers, d'après une miniature d'une traduction françaife de Valère Maxime (Bibl. harléienne, 4374) reproduite par M. John Hewitt dans fon Hift. du Coftume en Europe, t. III, p. 525.

30—Pédieu ou foleret, garni de l'éperon, compofé de quatre lames articulées et s'ouvrant fur le côté où l'on remarque d'un côté une charnière et de l'autre une boucle (Mufée d'Artillerie, G, 320).



